



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CRPE – Session 2017

Rapport de jury

Session présidée par :

Mme Brigitte Kieffer,

**Inspectrice d'académie-Directrice des services
départementaux de l'Éducation nationale des
Côtes d'Armor**

Remerciements

Mme Brigitte KIEFFER, Présidente du jury académique du CRPE, tient à remercier les coordonnateurs des épreuves d'admissibilité et d'admission pour leur précieuse contribution à la rédaction de ce rapport.

- Mme Jocelyne LEAL, IA-IPR - Français
- M. Gilles PATRY, IA-IPR - Mathématiques
- M. Fabrice DAVID, Faisant fonction d'IA-IPR - Langues et Cultures Régionales
- M. Julien GAGNEBIEN, IA-IPR - Éducation Physique et Sportive
- Mme Myriam MENAGER, IEN - Circonscription de Loudéac
- M. Alain LANDEAU, IEN - Circonscription de Rennes-Est
- Mme Cécile CRESPIEN, IA-IPR - Anglais

Sommaire

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

- 1.1.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.1.2. *Analyse des trois parties de l'épreuve*

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

- 1.2.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.2.2. *Analyse du sujet*
- 1.2.3. *Quelques conseils aux candidats*

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

- 1.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 1.3.2. *Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne*
- 1.3.3. *Traduction en français*

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

- 2.1.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 2.1.2. *Le déroulement de l'épreuve*
- 2.1.3. *Ce qui est évalué*
- 2.1.4. *Remarques sur la prestation des candidats*

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

- 2.2.1. *Première partie*
- 2.2.2. *Deuxième partie*

2.3. Épreuve orale en langue régionale

- 2.3.1. *Résultats obtenus dans l'académie*
- 2.3.2. *Remarques sur la prestation des candidats*

3. Statistiques

3.1. Concours de professeurs des écoles publics

- 3.1.1. *Postes par département*
- 3.1.2. *Résultats globaux*
- 3.1.3. *Résultats par concours*
- 3.1.4. *Résultats par épreuve*

3.2. Concours de professeurs des écoles privés

- 3.2.1. *Postes par département*
- 3.2.2. *Résultats globaux*
- 3.2.3. *Résultats par concours*
- 3.2.4. *Résultats par épreuve*

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 11 points
2. Deuxième partie : 11 points
3. Troisième partie : 13 points

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Évaluer la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue ;
- Évaluer la capacité à comprendre et à analyser des textes ;
- Évaluer la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne obtenue par les candidats à l'épreuve de français en 2017 est de 22,99 sur 40, soit 11,49 sur 20.

Les notes se sont échelonnées de la manière suivante :

Entre 0 et 5	Entre 5,25 et 10	Entre 10,25 et 15	Entre 15,25 et 20	Entre 20,25 et 25	Entre 25,25 et 30	Entre 30,25 et 35	Entre 35,25 et 40
2016 0,3%	2016 0,9%	2016 7,2%	2016 19,5%	2016 30,6%	2016 29,1%	2016 11,1%	2016 1,3%
2017 1,1 %	2017 2,3%	2017 10,2%	2017 20,5%	2017 26,7%	2017 24,8%	2017 11,6%	2017 2,8%

L'an dernier, c'est-à-dire lors de la session 2016, la moyenne de l'épreuve était de 23,59 sur 40. On constate donc une baisse sensible. La session 2017 retrouve le niveau de celle de 2015, où la moyenne était de 23 sur 40. D'autre part, on constate cette année que le pourcentage de notes situées entre 20 et 30 est en diminution. Or, c'est bien là que tout se joue pour nombre de candidats.

On peut rapporter ces résultats au fait que l'épreuve de cette année a été ressentie comme plus exigeante, tant dans la première partie (Question relative aux textes proposés) que dans la troisième (Analyse de supports d'enseignement). Nous reviendrons ultérieurement sur les causes de ces difficultés.

Pour réussir l'épreuve, il est donc nécessaire de se situer au moins dans la fourchette de notes comprises entre 20,25 et 25. C'est le cas cette année pour 458 candidats, soit 26,71%, ce qui témoigne du niveau exigé et rappelle que sans préparation, il n'est pas possible de satisfaire les attendus du jury. On notera également le pourcentage presque aussi important de la tranche de notes situées entre 25,25 et 30 : on y compte 425 candidats, soit 24,77% comme l'indique le tableau. Cela signifie que la moitié des candidats qui ont composé se sont vus attribuer une note comprise entre 20 et 30, ce qui est satisfaisant.

On remarquera enfin que 197 candidats ont obtenu une note entre 30,25 et 35 et que 48 candidats se sont vus attribuer une note supérieure à 35 points. Cela révèle que l'épreuve reste à la portée des candidats bien préparés mais cela souligne aussi que, dans cette académie, l'épreuve de français demeure particulièrement exigeante.

Il est apparu que les conseils et les éclaircissements apportés dans le précédent rapport ont été pour partie entendus, ce dont on a pu se féliciter. Le jury cherche chaque année, en fonction des supports de l'épreuve, à compléter son analyse des copies corrigées afin d'aider les candidats à bien se représenter les attendus du concours tant dans la forme que dans le fond.

1.1.2. Analyse des trois parties de l'épreuve

RAPPEL

L'épreuve écrite de français est l'une des deux épreuves d'admissibilité. Elle se décompose en trois parties.

Ces trois parties sont évaluées comme suit :

- Question relative aux textes proposés : notée sur 11 points.
- Connaissance de la langue : notée sur 11 points.
- Analyse de supports d'enseignement, notée sur 13 points.

On peut donc considérer que cette épreuve, dans sa globalité, cherche à évaluer les compétences de lecture et d'écriture du candidat mais aussi ses connaissances grammaticales, lexicales, phonologiques et enfin sa capacité d'analyse critique en didactique.

Ces compétences centrées sur la maîtrise de la langue française ne sont évaluées qu'à l'écrit.

Les cinq points restants sont attribués aux candidats en fonction de la qualité orthographique de leur expression écrite.

PREMIÈRE PARTIE : QUESTION RELATIVE AUX TEXTES PROPOSÉS

La thématique proposée cette année à la réflexion des candidats était celle de la mémoire. Le corpus, composé de quatre textes, réclamait des qualités approfondies de lecture. En effet, contrairement à l'année passée, c'est bien à une lecture de textes essentiellement littéraires qu'il fallait procéder.

Le corpus proposait les quatre textes suivants : la conclusion du discours de réception du prix Nobel de Littérature prononcé par **Patrick Modiano** en décembre 2014 ; un extrait du roman *Voyage au bout de la nuit* de **Louis Ferdinand Céline**, paru en 1932 ; un extrait d'un article de **Pierre Nora** intitulé « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux » paru dans l'ouvrage collectif intitulé *Lieux de mémoire*, en 1984 ; et enfin un extrait du scénario de **Marguerite Duras** pour le film d'Alain Resnais *Hiroshima mon amour*, réalisé en 1960.

La première compétence attendue est celle d'une lecture attentive des textes. De ce point de vue, on insistera de nouveau sur l'importance qu'il y a à lire en prenant en compte le statut de l'auteur, le genre textuel et la situation d'énonciation. Les candidats doivent montrer clairement qu'ils ont compris la différence, par exemple, entre les deux textes de fiction et ceux dans lesquels les auteurs expriment directement leur point de vue. Ainsi, on peut attendre d'un candidat qu'il perçoive que la thématique de la mémoire apparaît de manière différente, selon qu'on est artiste ou historien, selon que le texte est un discours, un roman, un essai ou un scénario, selon qu'on est dans la fiction ou non.

- **Patrick Modiano**, romancier, expose dans ce discours prononcé lors de la réception du prix Nobel de Littérature, son projet d'écrivain : extraire les traces d'un passé flou et tourmenté. Il justifie cette orientation littéraire en mentionnant sa date de naissance, 1945, qui clôt le grand génocide de la Seconde Guerre mondiale et la période troublée de la résistance. Il prononce un discours, il parle donc en son nom propre et exprime le rôle essentiel de la mémoire dans sa vocation d'écrivain.
- **Louis Ferdinand Céline** présente dans cet extrait romanesque deux personnages de fiction qui s'opposent. Seul l'un d'eux s'exprime dans le passage retenu. Bardamu affirme avec force et dans un style parfois brutal que rien ne demeure du passé historique, sinon quelques dates dont seuls des érudits se préoccupent plus tard. Ce dont il parle, c'est d'une mémoire à très long terme et c'est ce qui lui permet de faire de l'oubli un argument contre la guerre. Le discours du personnage est pamphlétaire.
- **Pierre Nora** est historien et son propos relève d'une réflexion sur la mémoire et l'Histoire. Il expose son point de vue quant à la place de la mémoire dans le travail de l'historien. Qu'elle soit individuelle ou de groupe, il faut s'en méfier, dit-il, dans la mesure où elle est multiple, affective et plurielle. Ce ne sont donc pas les souvenirs qui permettent à l'historien de construire une représentation du passé. Il délégitime ainsi la mémoire du passé vécu, au profit d'une élaboration de l'Histoire faite de ruptures, de continuités, d'évolutions. Le discours de Pierre Nora est rationnel.

- **Marguerite Duras**, écrivain, propose un scénario de film dans lequel deux personnages évoquent la catastrophe atomique de Hiroshima tout en développant deux points de vue opposés. *Lui* n'a rien vu et ne sait rien ; il représente l'impuissance de la mémoire. *Elle* s'accroche aux mots pour suggérer des images de l'horreur. Si la mémoire ne peut se passer de mots pour dire le passé, c'est ici par la création poétique que l'auteur propose de rappeler le souvenir de l'après-guerre atomique. Soit la mémoire est impuissante (thèse de *Lui*), soit elle s'inscrit dans le flou de la recréation poétique du passé (thèse de *Elle*).

On peut penser que la difficulté de cette première partie de l'épreuve est due à l'association, dans le corpus, de textes de nature différente et aux stratégies de lecture que cela suppose de mettre en œuvre. On n'interroge pas un texte de fiction comme celui de M. Duras comme un texte explicatif tel celui de P. Nora. Les candidats ont parfois été déstabilisés par l'interprétation du dialogue entre les deux personnages dans le scénario de M. Duras. On comprend bien que ce que révèle a posteriori le discours de *Elle* sur la catastrophe de Hiroshima ne peut être compris sans que mention soit faite du registre poétique, ce qui pose la question de ce que la mémoire est en mesure d'apporter dans l'évocation d'un événement historique traumatisant.

L'autre difficulté tient à ce que la question posée ne portait pas seulement sur la mémoire mais sur le lien entre mémoire et Histoire.

Prendre en compte la position de chaque auteur, romancier ou historien, de chaque genre de texte, discours ou fiction, et croiser ainsi le rapport dialectique entre mémoire et Histoire a accru la difficulté de la composition écrite.

On insistera sur le fait qu'il importe avant tout, après lecture des quatre textes, de se poser des questions.

Ainsi, en s'interrogeant sur les différentes conceptions de la mémoire, on pouvait faire émerger des correspondances et des différences entre les auteurs. Tel que le corpus était constitué, il faisait apparaître des mémoires protéiformes qu'on peut tenter de caractériser :

- Une mémoire qui lutte contre l'amnésie, qui tente de capter des bribes du passé (P. Modiano)
- Une mémoire qui s'efface, du moins sur du long terme, celle des hommes qui oublient le passé (L.F. Céline)
- Une mémoire toujours suspecte, qu'elle soit individuelle ou collective, parce qu'inscrite dans la subjectivité (P. Nora)
- Une mémoire niée (*Lui*) ou une mémoire qui s'accroche à des images dans l'illusion d'une vérité retrouvée (*Elle*) chez M. Duras.

Dans chacun des textes, la mémoire est donnée comme incertaine, partielle et subjective. La mémoire, quand elle n'est pas purement niée, apparaît comme une lutte individuelle contre l'oubli.

Cette première approche par la thématique principale ne réglait pas la question de la dialectique à envisager, celle de la conjonction entre mémoire et Histoire, ce dont chaque texte traitait aussi. Le texte de P. Modiano se rapportait à la Seconde Guerre mondiale, celui de L.F. Céline à la Première Guerre mondiale, celui de P. Nora à tous les événements historiques dont se préoccupe l'historien, celui de M. Duras évoquait la catastrophe atomique de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Trois textes traitaient donc des deux conflits majeurs du XX^e siècle, alors que celui de P. Nora apportait un point de vue plus large et plus distant, en traitant clairement du rapport entre mémoire et Histoire.

Il importait alors de se demander quelle fonction la mémoire pouvait avoir dans son rapport à l'Histoire selon le statut et la visée personnelle de chaque auteur.

- On peut regrouper les auteurs qui nient, rejettent ou se méfient de la mémoire quand elle cherche à rendre compte du passé. C'est le cas de L.F. Céline qui nie le rôle de la mémoire, celui de P. Nora qui la délégitime, celui de *Lui* dans le dialogue de M. Duras qui refuse d'y accorder quelque crédit que ce soit.
- On peut aussi remarquer que certains s'en servent pour recomposer une vision du passé, certes subjective et partielle, mais propre à toucher le lecteur et à redonner à vivre une période historique (P. Modiano ou M. Duras). Le rôle de la mémoire est alors essentiel, tant dans la vocation d'écrivain de P. Modiano que dans la reconstitution poétique réalisée par le personnage de *Elle* dans le quatrième texte.

Le sujet proposé plaçait d'emblée les candidats dans l'approche dialectique de « mémoire et Histoire ». On voit qu'en distinguant dans un premier temps la question de la mémoire puis en réfléchissant au rôle qu'elle était amenée à jouer selon les auteurs et le projet qui les habite, il était possible de bien comprendre l'essentiel de chaque texte et de mesurer comment les différents points de vue tenaient à leur vision du monde, à celle de la création littéraire ou à leur conception de la science historique.

La mémoire du passé permet aux auteurs littéraires de faire revivre, de donner à voir et à ressentir des épisodes de vie, mais elle ne permet pas de construire une représentation du passé qui vise à l'universel. La science de l'Histoire ne peut reposer sur les souvenirs du passé. Voilà ce qui ressortait globalement de ce corpus.

D'autres cheminements étaient bien sûr possibles, et la démarche exposée précédemment ne vise qu'à montrer concrètement qu'il est indispensable d'interroger les textes, de les questionner, de les comparer, avant même de rechercher une problématique et a fortiori un plan.

Les candidats ont pu également exploiter l'idée de la lutte contre l'oubli ou évoquer le devoir de mémoire pour confronter les textes proposés. D'autres ont établi des liens avec des situations pédagogiques. C'est dans le choix de ces points de repère et dans l'ancrage de sa réflexion que la personnalité du candidat s'exprime. Il n'en reste pas moins vrai qu'on attend toujours, quels que soient ses choix, que le candidat exprime une compréhension des textes pertinente et une mise en relation éclairante des différentes positions.

Très souvent lors des précédentes sessions, la problématique se dégagait du sujet quand elle n'y figurait pas explicitement. Cela facilite l'approche globale de la composition par les candidats. Cette année, la nécessité de confronter deux concepts, mémoire et Histoire, ne permettait pas de déduire de l'énoncé du sujet une problématique toute prête. Il faut donc se préparer à ce cas de figure.

Différents questionnements étaient possibles :

- Quelles conceptions de la mémoire et du souvenir les auteurs expriment-ils ?
- Quel rôle la mémoire peut-elle jouer dans la réactualisation du passé ?
- Les artistes accordent-ils le même rôle à la mémoire dans leurs écrits ?
- Les artistes rejoignent-ils l'historien dans la représentation qu'ils proposent du passé ?
- A l'inverse, la conception de l'historien s'oppose-t-elle à celle des artistes ?
- Ou bien encore, peut-on considérer qu'il peut y avoir complémentarité entre leurs représentations du passé ?

C'est bien après avoir passé l'étape du questionnement que le choix d'une problématique englobante peut être fait. De cette problématique, le candidat élabore un plan. On rappellera que les plans en deux parties sont tout à fait recevables et donnent souvent de meilleures compositions que les plans en trois parties, quand le développement est court, quand la dernière partie n'apporte rien et se fait répétition de ce qui a déjà été exprimé.

Ce que le jury attend, c'est avant tout un plan simple, qui aide le candidat à exprimer clairement sa pensée.

Le rapport de l'an dernier clarifiait deux notions : celle de synthèse et celle de paraphrase.

On rappellera que la composition attendue n'est en rien une note de synthèse. On attend des candidats qu'ils comprennent chaque texte mais aussi qu'ils comprennent comment ces textes se font écho et traitent d'une même question. Dans la mesure où les points de vue divergent ou se complètent, il importe de trouver une façon de les mettre en relation les uns avec les autres sans en omettre aucun. Cela suppose une approche globale du corpus. C'est en ce sens qu'il faut faire montre d'un esprit de synthèse, c'est-à-dire d'une capacité à comparer, à percevoir les oppositions ou les convergences mais aussi les nuances entre les différents points de vue.

Rappelons pour plus de clarté qu'on se doit de comprendre chaque texte en se demandant ce qu'ils disent, mais aussi comment ils le disent (genre, registre, style, discours, dialogue...)

D'autre part, il y a ce que disent explicitement les textes et ce qu'ils sous-entendent. Toute lecture est faite d'implicite. Par exemple, il était intéressant de percevoir que la position de L.F. Céline quant à la mémoire des temps passés n'est qu'un argument destiné à affirmer avec force son opposition à toute guerre.

Prendre en compte l'explicite du texte, ce qu'il suggère implicitement et les choix génériques et stylistiques dont il relève permet d'éviter au mieux la paraphrase. Il est alors possible de témoigner d'une lecture réellement approfondie. Le dialogue entre *Lui* et *Elle* dans le scénario de M. Duras permettait de mettre en scène l'opposition entre deux personnages. Si *Elle* maintient sa position par rapport à celle péremptoire de *Lui*, c'est en substituant à un discours rationnel des images parfois insolites qui, par leur poésie, évoquent plus qu'elles ne disent ce qu'il s'est passé. D'une certaine manière, ce sont bien les limites de cette recomposition mémorielle que propose ici aussi M. Duras, et cela au travers de son personnage le plus positif.

Il est apparu cette année que le sujet et le corpus de textes se sont révélés relativement difficiles à appréhender. Cela a permis aux candidats les plus aguerris de faire valoir des compétences de lecture et d'expression particulièrement abouties. On peut donc considérer que cette composition était discriminante, tout en restant à la portée des candidats bien préparés.

Le jury a ainsi pu vérifier la différence qui se faisait voir entre des textes lus superficiellement et ceux qui avaient fait l'objet d'une lecture approfondie.

On notera une confusion récurrente mais spécifique à ce corpus ; certains candidats n'ont pas compris le mot « histoire » comme signifiant témoignage historique ou science historique, ce qu'on peut représenter par Histoire avec un H majuscule. Cette confusion ne pouvait qu'entraîner des contresens.

Indépendamment de la lecture de chaque texte et de sa compréhension, le jury insiste encore cette année sur la nécessité de procéder à une approche globale du corpus. Il est essentiel de se demander ce que ces textes veulent dire quand on les interroge les uns par rapport aux autres. Une lecture comparative est indispensable. Aucun candidat ne peut se satisfaire d'une présentation de commentaires juxtaposés, texte par texte.

La vraie difficulté consistait à exprimer **une problématique** pertinente de manière simple. Et c'est bien à ce niveau-là que se situe la principale difficulté de ce type d'exercice. Le jury a regretté que les propositions des candidats aient été très généralement stéréotypées, défaut qui s'est aussi retrouvé dans les différents plans proposés. Il n'en reste pas moins vrai que, même dans ce cas, des candidats ont pu, dans le cours du développement, exprimer des points de vue intéressants et n'ont donc pas été particulièrement pénalisés par leur absence d'originalité. Clarté, simplicité, logique sont avant tout exigées.

On s'attachera surtout à préciser de nouveau que quand **un plan** est annoncé, il doit découler de la problématique énoncée auparavant. On peut ajouter qu'un plan ne peut se substituer à l'expression d'une problématique, parce que celle-ci vise avant tout à exposer en quoi il y a problème. Il y a problème parce que l'Histoire, telle qu'on la conçoit au XX^e siècle, ne se résume pas et ne s'élabore pas à partir de souvenirs individuels, et que la question de la fiabilité de la mémoire se pose, y compris en ce qui concerne des événements historiques majeurs.

On précisera encore que le plan annoncé doit être suivi et qu'enfin, **la conclusion** doit apporter une réponse claire à la question initiale posée au candidat. La conclusion est le lieu où le candidat rappelle sa démarche – exercice de synthèse – et termine son raisonnement en en montrant toute sa logique. C'est un temps majeur de la composition qui ne peut se réduire à quelques lignes rapidement rédigées et pauvres de sens.

Le jury attire de nouveau l'attention des candidats sur le rôle de **l'introduction**. On découvre encore trop souvent des introductions bien trop longues. Dans la mesure où cette épreuve en temps limité ne représente qu'une partie sur trois, le texte rédigé par les candidats ne peut dépasser une longueur relativement modeste. Dès lors, l'introduction doit être en rapport avec l'importance du développement qui suit. En ce sens, elle doit être brève. Ce qui fait son intérêt et en conséquence permet de gagner des points touche à l'expression de la problématique, des questions que soulève le sujet proposé et du plan que choisit le candidat pour mener sa réflexion. Certes, le corpus doit être présenté, mais de manière concise. C'est un passage obligé qui assure la cohérence du propos du candidat. On insistera encore sur le fait que l'analyse des textes n'a pas à figurer dans l'introduction.

La présentation de la composition se doit d'être particulièrement soignée. On attend d'un professeur des écoles qu'il maîtrise sa graphie dans un souci de communication optimale. Cela est une exigence spécifique au concours qui réclame de chaque candidat une attention particulière quant à sa manière d'écrire afin de se détacher d'une graphie courante ou de celle communément utilisée à l'université par les étudiants dans des écrits dont ils restent souvent les principaux destinataires.

De même, on rappellera que tout doit être fait pour faciliter la lecture du texte produit. On attend des candidats qu'ils écrivent toutes les deux lignes. On attend qu'ils sachent créer des paragraphes autant que de besoin. On accorde aussi de l'importance aux alinéas, à la ponctuation. La ponctuation est un élément important dans la lisibilité mais aussi dans le sens qu'on donne aux phrases rédigées. La virgule par exemple est un outil important, outre les autres marques de ponctuation qui distinguent les phrases.

On précisera que toute citation doit être complète, quelle que soit sa longueur, et qu'on ne peut se satisfaire de citations tronquées ou de la simple mention de la ligne du texte d'où elle est prélevée.

Les titres des œuvres doivent être soulignés.

Ces remarques de base, lorsqu'elles sont suivies, permettent au candidat de présenter son propos avec rigueur et clarté.

De manière plus générale, le jury tient à attirer l'attention des candidats sur le fait que présenter chaque partie sur une copie à part facilite grandement la lecture et la relecture des correcteurs. On ne peut qu'encourager tous les candidats à procéder ainsi.

Ce ne sont là que des rappels destinés à faire comprendre à chacun les attendus du jury.

Dans la continuité de ces remarques, on peut ajouter que l'autre compétence évaluée de manière privilégiée dans la première partie est celle qui touche à l'expression écrite. Il faut penser juste et s'exprimer clairement.

Les compétences de lecture et d'écriture sont donc évaluées dans le cadre global de la composition. Cette composition, rigoureusement construite et présentée comme il a été dit précédemment, doit témoigner d'une analyse personnelle du corpus ainsi que d'une expression fluide et claire.

Chacun dispose d'un capital lexical et syntaxique différent. L'important est de s'en servir au mieux. Pour cela, il importe de s'entraîner. En rédigeant régulièrement pendant l'année de préparation, on crée des automatismes et on mémorise des formules propres au discours réflexif attendu. Cela permet aussi de rédiger plus rapidement, ce qui est important quand on mesure combien la gestion du temps est essentielle en situation de concours.

On ne doit en aucun cas se priver d'une relecture attentive. On rappellera encore que l'orthographe est notée sur 5 points, ce qui est beaucoup. Or, dans cette première partie, le candidat démontre sa capacité à rédiger un discours écrit qui respecte les règles de la grammaire de phrase, de texte et de discours. Outre les erreurs lexicales (les mots sont mal écrits) et les erreurs grammaticales (qui touchent le plus souvent aux accords), tout ce qui contribue à la cohésion textuelle et à la cohérence du propos tenu est pris en compte dans l'évaluation. On attend donc du candidat précision et rigueur dans l'emploi des temps, ou dans le choix pertinent de connecteurs logiques par exemple.

Le rapport de jury de l'an dernier a tenté d'attirer l'attention des candidats sur la question de la paraphrase. On conseillera de se reporter à ce rapport de la session 2016. Cependant, dans la mesure où le jury a de nouveau déploré cette pratique, on rappellera ce qu'est la paraphrase et surtout comment dépasser ce niveau de compréhension des textes. Il y a paraphrase quand le candidat se borne à reformuler le texte de l'auteur. Cela le conduit à lire essentiellement l'explicite du texte. C'est bien une première manière de comprendre et cela permet de témoigner d'une lecture sans contresens. Pour autant, ce n'est pas suffisant. Certes ce premier niveau de lecture est indispensable mais on attend des candidats qu'ils prennent du recul et approfondissent leur lecture. Comment dépasser ce stade de la reformulation ? Selon les textes, cela peut se faire en contextualisant, c'est-à-dire en mentionnant la situation d'énonciation. Par exemple, le discours de P. Modiano doit être rapporté au fait qu'il est une réponse à la réception d'un prix qui récompense toute son œuvre, ce qui l'amène à s'expliquer sur sa vocation d'écrivain en rapportant alors le rôle du souvenir des années de guerre dans son œuvre. Cela peut aussi se faire en mentionnant le genre des textes. Si l'auteur s'exprime directement dans le texte de P. Modiano, ce sont des personnages qui s'expriment dans les textes de L. F. Céline et de M. Duras. Le mentionner n'est pas indifférent. En s'appuyant par exemple sur les images présentes dans le discours de *Elle*, on peut identifier une parole poétique, celle qui apparaît seule à même de rendre compte de l'horreur des effets de la bombe atomique. Les éléments d'ordre stylistique jouent ainsi un rôle essentiel pour témoigner d'une compréhension active du lecteur capable d'interpréter au-delà de la simple reformulation.

Pour se préparer au concours :

La maîtrise de la langue est une compétence essentielle pour tout professeur. Pour enseigner la lecture et l'écriture aux enfants, pour développer leurs compétences orales et écrites, les candidats doivent d'abord faire preuve de leur propre compétence dans ce domaine. La première partie de l'épreuve de français est aussi une manière de montrer qu'on dispose des connaissances et des capacités nécessaires pour apprécier les besoins des élèves. En ce sens, la composition demandée fait elle aussi partie des compétences professionnelles attendues.

L'année de préparation du concours doit ainsi permettre à chacun de développer cette compétence. Pour cela, il importe de lire et d'écrire, de s'exercer, de s'entraîner. Les manuels scolaires de lycée, les rapports de jury des années précédentes, les sujets antérieurs proposés aux candidats peuvent servir de base à une préparation sérieuse sans laquelle les chances de réussite sont faibles.

Les sujets de concours sont disponibles sur les sites de l'Éducation nationale, et travailler sur des groupements de textes est indispensable. Ces pratiques de lecture et d'expression écrite peuvent se renforcer grâce à l'analyse de textes extraits des manuels de lycée. On conseillera aux candidats d'analyser les textes du XIX^e et XX^e siècle de manière prioritaire.

L'épreuve est exigeante mais elle reste à la portée de tous les candidats quelle que soit leur formation antérieure. Il suffit de bien gérer ses acquis, de les réactualiser, et bien sûr de s'astreindre à une préparation rigoureuse.

DEUXIÈME PARTIE : CONNAISSANCE DE LA LANGUE

Les questions portaient à la fois sur des connaissances lexicales et syntaxiques. Cependant, comme l'an dernier, une analyse stylistique d'un court passage était attendue. Des éléments de grammaire de texte et de discours sont ainsi associés aux notions plus traditionnelles de grammaire de phrase. Des connaissances en termes de figures de style sont de ce fait également précieuses.

Le niveau de connaissance est globalement celui d'une classe de troisième. Cela signifie que si on attend des candidats qu'ils dominent les principaux concepts grammaticaux, aucune difficulté, aucun emploi rare et difficile à analyser ne sont proposés. On peut même remarquer cette année des questions particulièrement attendues. Aucune n'était propre à déstabiliser un candidat.

Il est donc vivement conseillé de ne pas négliger cette partie qui prend peu de temps. L'épreuve ne porte que sur des connaissances de base et tout s'apprend. C'est donc bien la partie la plus facilement accessible de l'épreuve de français.

Comment se préparer ? Il existe des cahiers de TD de la 6^e à la 3^e qui passent en revue toutes les notions grammaticales à réviser. Même si on pense avoir les connaissances fondamentales nécessaires, il est important de vérifier qu'elles sont bien mémorisées. Ces cahiers d'exercices, accompagnés de leurs corrigés, devraient être utiles aux candidats qui n'ont pas eu l'occasion de faire de la grammaire depuis le collège. Les leçons de grammaire présentes dans les manuels de collège sont à relire. On insistera également sur l'importance qu'il y a à revoir les tableaux de conjugaison. Chaque année des erreurs sont commises qui sont inacceptables chez de futurs professeurs.

On rappellera qu'il existe une terminologie grammaticale officielle dans l'Éducation Nationale éditée sous forme d'un livret datant de 1997. Elle peut s'avérer particulièrement intéressante. Elle permet de vérifier que toutes les notions sont connues et maîtrisées. On y trouve également des définitions succinctes ce qui permet à ce livret de servir de document de révision.

Le recours à une grammaire plus conséquente peut s'avérer nécessaire. On conseillera celle de Martin Riegel, « *La grammaire méthodique du français* » que les candidats peuvent consulter sur tel ou tel point qui leur paraît obscur. La dernière édition date de 2016.

La dernière réforme de l'orthographe date de 1990. Le B.O. n°3 du 19 juin 2008 indique que l'orthographe « revisitée » est recommandée, elle devient l'orthographe de référence. Elle va donc progressivement s'imposer dans l'usage. Pour autant, le B.O. n°18 du 3 mai 2012 énonce clairement qu'aucune des deux formes orthographiques (traditionnelle et rénovée) n'est fautive. Le jury en tient compte, mais les candidats ne peuvent ignorer le document officiel précédemment cité.

Première question

Un extrait du texte 1 du corpus était proposé. Il était demandé aux candidats d'analyser les différentes occurrences de « que/qu' » en distinguant leur classe grammaticale. Cela suppose de connaître les différentes natures des mots.

Trois classes grammaticales devaient ainsi apparaître :

La conjonction de subordination (« il semble ... **que** ») (« j'ai l'impression **qu'**aujourd'hui... ») (« et **qu'**elle doit... ») ;

Le pronom relatif (« la société **qu'**il décrivait... ») ;

Une locution adverbiale restrictive (« on **ne** parvient à capter **que**... »). Le jury a accepté la notion d'adverbe de négation.

Deuxième question

De nouveau, un extrait de texte du corpus servait de support à l'analyse demandée : quelques lignes du texte 4. La question posée était simple : on attendait que les candidats fassent le relevé des participes passés et justifient leur accord.

7 occurrences étaient présentes dans le texte. La règle d'accord des participes passés devait être connue et énoncée de manière pertinente. On rappellera qu'un verbe conjugué avec l'auxiliaire « avoir » ne s'accorde pas avec le sujet ; il s'accorde avec le complément d'objet si celui-ci est antéposé ou placé avant, selon la formule retenue.

« J'ai vu les actualités » : cette phrase répétée deux fois, comprenait un participe passé non accordé au COD « les actualités » placé après le verbe.

Il y avait d'autre part trois occurrences de participe passé employé avec un COD antéposé.

« je ne l'ai pas inventé » : on attend que le candidat identifie le pronom « l' » comme le complément (sans référent précis, il représente ce qui a été dit auparavant ; c'est un pronom masculin singulier). Le participe passé s'accorde.

« Je les ai vus » : le COD est le pronom personnel masculin pluriel « les » qui a pour référent « les chiens ». Le participe passé s'accorde.

« Je les ai vues » : le COD est le pronom personnel « les » mais cette fois il a pour référent « les actualités », féminin pluriel, ce qui justifie l'accord.

« des espèces animales précises ont resurgi... » : On constate l'absence de COD, ce qui justifie que le participe passé ne s'accorde pas. Il est aussi possible de remarquer que le verbe est un verbe intransitif.

« Des chiens ont été photographiés » : L'auxiliaire est à une forme composée et donc le verbe est conjugué à une forme surcomposée, ce qui permet d'identifier un emploi à la voix passive. L'auxiliaire « ont été » est le passé composé du verbe « être ». De ce fait, le participe passé n'est pas employé avec l'auxiliaire « avoir » mais bien avec l'auxiliaire « être ». Cela justifie qu'il s'accorde avec le sujet.

On remarque, à la lecture des attendus, que même pour répondre à une question simple qui se pose régulièrement aux élèves dès qu'ils rédigent un texte, les candidats doivent disposer de ressources lexicales sur la nature des mots, et de connaissances assurées sur les conjugaisons. Cela signifie qu'on ne peut espérer réussir cette épreuve sans s'être auparavant remis à niveau.

D'autre part, pour répondre rapidement à cette question, il était intéressant d'élaborer un tableau, une fois la règle exposée.

Quatre colonnes suffisaient :

- Participe passé avec auxiliaire « avoir » et COD antéposé
- Participe passé avec auxiliaire « avoir » et COD postposé
- Participe passé avec auxiliaire « avoir » sans COD
- Participe passé avec auxiliaire « être » accord avec le sujet.

On insistera de nouveau sur l'intérêt d'une **présentation tabulaire** qui permet de gagner du temps et de proposer une réponse concise et précise à la question posée.

Troisième question

Cette question proposait d'analyser deux prises de paroles et d'expliquer les effets produits.

L'extrait reprend un échange entre *LUI* et *ELLE* dans le texte 4 de M. Duras.

On attend des candidats qu'ils identifient les particularités syntaxiques, lexicales, stylistiques des paroles prononcées par l'un et l'autre protagoniste, puis qu'ils expriment l'effet produit.

Dans le discours de *LUI*, on remarquait l'emploi de phrases très courtes, constituées de monosyllabes (Rien... Plaies), toutes sans verbe sauf la première. On notera aussi l'accumulation de substantifs et d'adjectifs, et en conséquence l'abandon des mots non porteurs de sens qui structurent habituellement les discours.

Ce que le personnage exprime, c'est le sentiment de l'horreur face aux conséquences de l'explosion atomique, l'émotion qui trouble l'usage codifié de la parole. Le lecteur visualise ainsi des séries de flashes violents.

Dans le discours de *ELLE*, on remarque au contraire l'emploi d'une phrase complexe et ample, qui se déploie en accumulant les noms de fleurs. La reprise de la conjonction « et » marque aussi cette richesse lexicale. On notera l'emploi du passé simple qui déplace l'évocation dans un passé coupé de la situation d'énonciation.

C'est grâce à ces marques stylistiques que le discours de *ELLE* se fait distant et qu'il peut donner lieu à la recréation poétique d'un événement passé.

Le jury a apprécié que mention ait été faite de l'opposition radicale entre ces deux écritures.

Cette question permet au candidat de montrer sa capacité à interpréter un texte et à exprimer l'effet de l'écriture d'un auteur sur son lecteur.

Quatrième question

Cette question portait sur l'analyse d'un mot : le mot « délégitimation ». Les connaissances lexicales du candidat étaient donc sollicitées.

Sur le plan morphologique, on attendait des candidats qu'ils décomposent le mot.

son radical : legitim

un préfixe privatif : de

un suffixe : ation ; ce suffixe permet une dérivation lexicale, ce qui signifie qu'à partir du verbe « légitimer » il est possible de composer un nom : « délégitimation ».

La définition du mot ne posait pas de difficulté particulière.

« Dé-légitimation » : nom féminin qui acte le fait de mettre hors la loi, de rendre illégitime. Il s'agit dans le texte de la perte de légitimité de la mémoire individuelle, du vécu des hommes par rapport à l'Histoire qui crée ou recrée un récit collectif des évènements.

En conclusion, on rappellera qu'une remise à niveau en grammaire est indispensable. La grammaire scolaire est spécifique et ne peut se confondre avec la linguistique. Les notions grammaticales utilisées à l'école et enseignées au collège et au lycée évoluent, se précisent, d'autant qu'il s'agit de mettre ces connaissances au service de l'aptitude à lire et à écrire. Il est donc essentiel pour un candidat de prendre la mesure des connaissances indispensables aujourd'hui à un professeur des écoles. Il est essentiel de lire et de mémoriser les programmes des cycles 2 et 3, et d'en bien comprendre les notions, dont certaines ne sont pas celles du passé.

Tout candidat doit comprendre les notions à enseigner dans l'enseignement obligatoire.

Chacun doit connaître ses acquis et ses lacunes, et au besoin compléter sa formation.

La conjugaison des verbes et le système verbal dans son ensemble reste toujours un souci, alors que chaque année des questions sur l'analyse de formes verbales sont posées. Les temps composés de l'indicatif ne sont pas connus de tous et on a pu relever des confusions.

L'autre point mal abordé concernait la formation des mots : les connaissances lexicales sont essentielles dès l'école primaire où l'enrichissement du vocabulaire tient une place importante. Chaque année au concours, une question est posée qui concerne ce domaine de connaissance. Là encore, on ne peut qu'encourager les candidats à bien se préparer.

On rappellera aussi l'importance de la concision des réponses et surtout de leur précision. Donner des informations qui ne sont pas demandées revient à révéler qu'on ne comprend pas correctement la question posée.

On insistera sur la nécessité de schématiser ses réponses, à l'aide d'un tableau par exemple. Les candidats, cette année, ont été relativement nombreux à le faire.

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE DES SUPPORTS D'ENSEIGNEMENT

Les connaissances didactiques des candidats sont évaluées dans cette dernière partie de l'épreuve écrite. Les candidats sont ainsi appelés à analyser le document support qui leur est proposé.

On s'arrêtera cette année sur cette notion d'**analyse**.

Les documents proposés à l'analyse étaient une fiche de préparation de cours (document 1) et un texte rédigé sur une affiche (document 2).

Le document principal, la fiche de préparation d'une séance d'étude de la langue, est un document professionnel, personnel, élaboré par un professeur. Il indique, outre le titre de la leçon, les objectifs et les compétences en jeu, le niveau de la classe, la durée de la séance. Il précise les différentes étapes qui se succèdent dans le temps.

Ce document est un document intéressant parce qu'il relève d'une pratique ordinaire de la classe. Les précisions qu'il apporte quant au déroulement du cours sont suffisamment précises pour que le lecteur puisse comprendre les choix du professeur et les activités auxquelles les élèves sont invités.

Les candidats ont très généralement pris ce document comme un modèle de cours. Dès lors, dans la très grande majorité des copies, ils se sont bornés à décrire le processus d'apprentissage mis en œuvre dans la classe. Dans ce cas, on ne peut parler d'analyse. Décrire ou reformuler n'est pas analyser. Analyser un document didactique suppose de l'interroger sur sa pertinence. On attendait donc une approche critique, ce qui pouvait se traduire par des interrogations sur la pertinence des choix retenus par le professeur dans cette préparation. Le document, tel qu'il est formellement conçu, apparaît conforme aux programmes de l'école. Cela ne suffit pas à en faire un modèle. C'est bien cet aspect critique qui a manqué à la plupart des copies. Il ne s'agit pas pour autant de rejeter ou de valider mais de montrer qu'on est capable de prendre du recul face à un document dont on peut apprécier certains aspects et se questionner à propos de tel ou tel élément. On attend du candidat une attitude mesurée, pleine de bon sens, qui sache faire part d'une certaine réserve ou au contraire faire valoir ce que telle ou telle pratique pédagogique peut apporter aux élèves.

On peut comprendre qu'en situation de concours, il soit difficile de mettre en question un document rédigé par un professionnel. Il est cependant essentiel de faire preuve, dans cette épreuve de didactique, d'un minimum de sens critique qui laisse penser que le candidat saura faire des choix réfléchis lorsqu'il sera lui-même maître de sa classe.

Dans la mesure où le document professionnel est un document personnel qui en principe ne sert qu'au professeur lui-même, il se présentait de manière relativement elliptique. Cela permettait au candidat de s'interroger à bon escient sur ce qui pouvait concrètement se passer dans la classe.

Sur les quatre questions posées aux candidats, ce sont les deux premières questions qui ont le plus posé problème.

Première question

Comment analysez-vous les rubriques « objectifs » et « compétences » présentes dans la fiche de préparation au regard des nouveaux programmes ?

La fiche de préparation propose une séance d'étude de la langue consacrée à la phrase à la forme affirmative et à la phrase à la forme négative. Pour autant, si les rubriques « objectifs » et « compétences » sont bien présentes dans l'intitulé de la fiche, on peut s'interroger sur le contenu de ces rubriques.

On rappellera qu'une compétence ne peut se confondre avec un savoir, un savoir-faire, ou une procédure. Une compétence est définie globalement, ce qui lui permet de déborder le cadre scolaire pour prendre sens dans la vie sociale. Ainsi, on notera que les programmes de l'école élémentaire, cycle 2 et cycle 3, énoncent quatre compétences :

Comprendre et s'exprimer à l'oral, Lire, Ecrire, Comprendre le fonctionnement de la langue.

On remarquera que si l'école accorde une place essentielle à l'observation du fonctionnement de la langue, c'est afin de permettre aux élèves de lire, d'écrire et de s'exprimer à l'oral, de manière suffisamment riche et adaptée aux différentes situations. Cette dernière compétence trouve ainsi sa finalité dans les trois premières compétences citées.

Dans le cas présent, on attend donc que mention soit faite de la quatrième compétence. On conçoit également que la formulation de la compétence sur une fiche de préparation soit précisée. En se référant aux programmes parus dans le B.O. n° 11 du 26 novembre 2015, on retrouve la précision suivante : « *Identifier les principaux constituants de la phrase* », ce qui se révèle essentiel pour s'exprimer et pour mieux maîtriser sa lecture. Est également prônée, entre autres choses, l'étude « *des phrases affirmatives et négatives (notamment les transformations liées à l'identification du verbe)* ».

La fiche de présentation ne complète donc pas correctement la rubrique « compétence ». Le professeur présente comme compétences, des notions grammaticales, celles de type et de forme de phrase, ce qui, de fait, relève de connaissances. D'autre part, il indique des transpositions relevant de manipulations phrastiques, ce qui est certes judicieux, mais ne relève pas non plus de ce qu'est une compétence.

En ce qui concerne la rubrique « objectifs », on peut faire valoir qu'il s'agit pour le professeur de fixer le but à atteindre. Or, ce sont des activités qui sont énumérées : repérer, transposer, répondre. Ce sont, de fait, les moyens de parvenir à faire comprendre aux élèves, en les plaçant en activité, le fonctionnement d'une phrase à la forme négative et d'en instaurer la règle, puisque la séance est précisément donnée comme une phase d'institutionnalisation. Dès lors, c'est bien à l'observation du fonctionnement, en situation, de la phrase négative et à l'élaboration de la définition de cette forme négative que vise cette séance de cours.

On notera cependant que le titre de la séance est plus précis et témoigne du fait que l'enseignant a bien pris en compte la démarche comparative qui mène de la phrase de base en français moderne, phrase déclarative à la forme affirmative, à la composition d'une phrase à la forme négative. Les manipulations évoquées dans la rubrique « objectifs », s'ils ne désignent pas ce qui est visé, disent bien la manière dont le professeur organise sa séance : ces éléments renvoient de manière pertinente à la manière dont les programmes présentent la mise en activité des élèves lors d'une séance de langue.

Le candidat peut ainsi, en se référant aux programmes, déceler les erreurs dans la manière dont les informations sont distribuées dans les différentes rubriques, tout en faisant remarquer les éléments pertinents dans la conception de la leçon.

Deuxième question

Analysez le travail proposé sur la fiche de préparation.

La séance est structurée en trois phases.

La première est dite de « **mise en situation** ». Elle repose sur la lecture d'une affiche comprenant quatre phrases. La consigne est double : il est d'abord demandé aux élèves de transformer les phrases affirmatives en phrases négatives par l'encadrement du verbe par la locution adverbiale « ne... pas ». Il est aussi demandé de transformer les phrases négatives en phrases affirmatives. Il s'agit donc pour eux soit de barrer (on supprime les deux termes de la locution adverbiale) soit d'ajouter en les insérant à l'écrit.

On peut considérer que le fait de manipuler les phrases est une méthode d'appropriation du fonctionnement de la langue. Cependant, le fait d'accomplir simultanément ces deux transformations peut être perçu comme difficile.

Il n'est par ailleurs nullement fait mention de différenciation.

Pour réussir cet exercice, il était nécessaire pour tous les élèves d'identifier les verbes. Cette étape est essentielle, et parce qu'il est possible de l'introduire dans un bon nombre de séances de langue, on peut penser que le repérage de cet élément fondamental de la phrase de base peut ainsi être progressivement acquis par les élèves.

Le problème posé par la transformation des phrases tient d'autre part au fait que le texte initial perd son sens et que le nouvel énoncé des phrases touche à l'absurde. On peut viser la forme et veiller à ce que le sens, s'il change, n'en demeure pas moins intelligible.

La seconde phase proposée est une « **phase de recherche** ». On peut penser que c'est sans doute par là qu'il aurait été bon de commencer.

L'exercice proposé est cadré. Il se passe à l'oral mais vise à faire parler les élèves comme on écrit. A la question posée : « *Aimes-tu les épinards ?* » un élève peut répondre par seulement « *Non* » ou encore « *Non, j'aime pas les épinards* » et peut-être même « *Non, j'aime les carottes* », outre la forme canonique « *Non, je n'aime pas les épinards* » retenue par le professeur.

En observant les différentes réponses des élèves, il était possible de distinguer les formes usuelles à l'oral et celles de l'écrit qui supposent l'emploi de la double négation. C'est la phrase à la forme négative qu'on trouve dans les récits qu'on peut lire en classe. Le fait de prendre conscience que ces deux formes coexistent est déjà un élément important de la connaissance de la langue. Régulièrement, les élèves seront confrontés à ce qui se dit et à ce qui s'écrit, les deux codes n'étant pas identiques. Cela permet de rapporter l'étude de la langue à la notion d'acceptabilité qui est fondamentale quand on travaille à partir des connaissances implicites des élèves pour leur faire comprendre le fonctionnement de la langue de manière explicite.

La troisième phase est « **la phase d'institutionnalisation** ».

Elle pose également problème. Les élèves ont travaillé presque exclusivement à l'oral. Or, la règle qui est érigée en fin de séance met l'accent sur la forme écrite de la phrase à la forme négative. Cela manque donc de logique.

D'autre part, la trace écrite, la leçon copiée, n'est pas exacte. On peut dire « non » avec une phrase affirmative. Il semble bien qu'avec un corpus de phrases, soit celles émanant vraiment des paroles des élèves, soit celles choisies parce que figurant dans un texte connu des élèves, il était possible de tirer une remarque générale des observations menées. On peut également souligner que davantage qu'une règle énoncée comme absolue, il est intéressant de présenter le résultat des travaux et des expériences menés comme une observation liée au support analysé.

« Après avoir observé des phrases affirmatives et des phrases négatives, j'ai remarqué que... »

Beaucoup de candidats ont été déstabilisés par ce document. Comme il a été dit précédemment, ils ont eu tendance à le considérer comme un modèle. Cela peut se comprendre dans la mesure où on peut considérer que cette fiche correspond formellement aux programmes en vigueur au cycle 2. D'autre part, la présentation faisait état d'une organisation réelle, dans la dénomination de plusieurs phases à l'intérieur des 45 minutes de cours. Les candidats retrouvaient les notions didactiques usuelles, titre de la séance, durée, niveau, compétences, objectifs, phase de recherche, de mise en situation, d'institutionnalisation. Le texte de l'affiche pouvait être perçu comme émanant d'un travail préalable des élèves. Enfin, la séance se terminait par un bilan, repère laissé aux élèves comme fruit de leur collaboration. Il était d'autre part fait mention de la mise au travail des élèves.

Cependant, cela revenait à s'en tenir à l'organisation formelle et les candidats ont alors procédé à la description du cours.

Pour procéder à une analyse, il importe de proposer une lecture critique. Aucun document pédagogique n'est parfait ou complet. Il est essentiel de s'interroger sur la logique des activités, la pertinence des supports, le rôle des élèves et ce sur quoi la séance est censée déboucher. Enfin, ce cours peut-il être efficace ? Quels apprentissages les élèves ont-ils menés ? Si lacunes ou ambiguïtés il y a, le candidat a tout intérêt à le signaler.

On remarquera, à l'issue de ces corrections, que la connaissance des programmes est essentielle. On remarquera aussi qu'il importe non pas de les apprendre mais d'en comprendre l'esprit. Comment fonctionne notre langue à l'oral comme à l'écrit ? Telle est la question fondamentale de l'enseignement de la grammaire et du lexique à l'école. Et cela est bien entendu en lien avec la lecture, la capacité à écrire et l'apprentissage de l'orthographe.

L'autre point fondamental à retenir est le fait que l'observation de la langue vise à faire mémoriser les structures fondamentales, lorsque sont abordées des notions syntaxiques comme dans cette question. En ce sens, le fait de revenir sur le verbe, savoir le reconnaître, l'identifier dans des phrases de différents types est essentiel.

Certains ont su apprécier l'importance des manipulations demandées aux élèves. Mais si on observe, si on transforme en cherchant à repérer les modifications de forme et de sens, c'est aussi pour dégager non pas toujours des règles mais des régularités. En ce sens, l'opposition entre le code écrit et le code oral est la base des réflexions qui peuvent être menées à l'école. En partant du vécu des élèves, de leur façon de parler et de cet apprentissage d'un écrit correct que l'école vise à mettre en place, il y a le chemin à parcourir entre ces connaissances implicites et orales que les élèves maîtrisent plus ou moins bien et les connaissances explicites qui vont peu à peu éclairer la maîtrise de la langue.

On ne peut qu'engager les candidats à réfléchir eux-mêmes sur le sens de ces notions – implicite, explicite, énoncé acceptable à l'oral et incorrect à l'écrit – afin de disposer d'une approche critique du fonctionnement de la langue et des choix programmatisés des apprentissages à mener à l'école.

Troisième question

A quelles conditions les élèves pourront-ils être actifs lors de la phase d'institutionnalisation ?

Telle que la séance est proposée, on constate que les élèves sont peu préparés à cette phase d'institutionnalisation. Pour cela, il faudrait qu'ils observent et comparent les phrases affirmatives et négatives, qu'ils remarquent la présence de la double négation dans un nombre conséquent de phrases écrites en particulier, qu'ils prennent conscience de la négation simple souvent utilisée à l'oral. Le fait de formuler ces remarques en cours de séance les prépare au bilan final. Toutes les mises en activité des élèves se doivent de déboucher sur une remarque explicite.

Ainsi la règle doit émaner des observations des uns et des autres, étayées des synthèses progressives effectuées par le professeur. Le fait de mener un exercice oral, fût-il ludique, ne suffit pas à énoncer une règle par ailleurs erronée et construite sans les élèves.

On rappellera que l'observation du fonctionnement de la langue est la base de l'enseignement de la langue à l'école, conformément aux programmes en vigueur.

Le dialogue entre le professeur et les élèves, dans cette séance, est indispensable pour conduire à l'élaboration de la trace écrite.

Quatrième question

Proposez une activité de départ qui soit en cohérence avec l'objectif visé pour cette séance.

Comme le signalent les programmes du cycle 2, c'est par des activités d'observation et de manipulation que les élèves peuvent prendre conscience de ce qu'ils font naturellement quand ils construisent des phrases à l'oral. Cette observation de la langue ne peut être menée sans corpus. Il s'agit donc de constituer ces corpus. On peut le faire à partir de phrases orales collectées par le professeur sur le mode « j'aime... je n'aime pas... ». On peut le faire à partir d'écrits antérieurs produits par les élèves. On peut également s'appuyer sur un extrait d'un texte lu et relu en classe, et donc bien connu des élèves, ce qui permet de se concentrer sur un fait précis du fonctionnement de la langue. Ainsi, en choisissant un extrait comprenant un récit (phrases négatives avec double négation) et des dialogues (phrases négatives sans double négation), on peut collecter les remarques des élèves avant de faire procéder à des manipulations.

Trier, comparer, classer sont des opérations qui favorisent l'apprentissage de la langue et permettent de prendre conscience des régularités du français.

Les candidats, s'ils ont eu des difficultés à analyser le document proposé, ont été plus à l'aise pour répondre aux deux dernières questions de la partie didactique. La mise en activité des élèves est un point sur lequel chacun s'accorde. On rappellera qu'il ne faut pas pour autant négliger la question de la différenciation, trop peu évoquée lors de cette session.

On conclura en invitant les candidats à relire les rapports de jury, à s'exercer en s'appuyant sur les sujets des années précédentes, à ne pas négliger l'étude de la langue dont l'importance chaque année retient l'attention et enfin, à comprendre l'esprit des programmes et en particulier cette notion de socle de compétences aujourd'hui indispensable à toute analyse.

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 13 points ;
2. Deuxième partie : 13 points ;
3. Troisième partie : 14 points

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- Évaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.
- Évaluer la capacité à d'engager dans un raisonnement, à la conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1693 candidats ont composé en Mathématiques : 406 pour le privé et 1287 pour le public. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction. Le tableau ci-dessous présente quelques informations statistiques selon le type de concours :

Concours	Présents	Moyenne	Ecart type	Médiane
CRPE externe public	1063	26,8	7,3	28
CRPE externe privé	362	25,4	7,8	27
CRPE externe public spécial langue régionale	58	18,4	8,2	18
CRPE externe privé spécial langue régionale / Diwan	29	24,5	8,3	26
Second concours interne privé	15	18,8	6,7	20,5
Second concours interne public spécial langue régionale	5	15,1	8,3	17
Troisième concours public	161	23,5	9	25,5

1.2.2. Analyse du sujet

Le sujet de Mathématiques de la session 2017 comporte trois parties, couvrant une grande partie du programme de collège et permettant de vérifier que le candidat possède des compétences mathématiques de base.

Comme les années précédentes, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et mobilise des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

Partie 1 : 8,9 sur 13

Partie 2 : 8,2 sur 13

Partie 3 : 9,3 sur 14

Des points pouvaient être retirés si la présentation, la clarté des explications, la correction de l'expression écrite sur le plan de la langue française et du langage mathématique n'étaient pas à la hauteur des attendus.

Ces moyennes ne reflètent pas la très grande disparité des productions : on a constaté, comme les années précédentes, une certaine faiblesse des connaissances mathématiques chez un certain nombre de candidats, tandis qu'un grand nombre de candidats font preuve d'une bonne maîtrise des capacités évaluées. Il est à noter que 74 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 10/40, éliminatoire.

PREMIÈRE PARTIE :

La première partie du sujet consistait en l'étude de différentes questions autour du thème de l'autoroute, pour évaluer les capacités des candidats sur différentes notions : grandeurs et mesures (vitesse, distance), échelle d'une carte, géométrie du triangle, calculs de longueurs ou d'angles (trigonométrie et théorème de Pythagore), exploitation de la représentation graphique d'une fonction, calcul algébrique et résolution d'inéquation, utilisation du tableur...

Les questions de géométrie ont été bien résolues dans l'ensemble, montrant souvent une bonne maîtrise du théorème de Pythagore, mais plus rarement du calcul trigonométrique. La distinction entre distance de freinage et distance d'arrêt a parfois été mal comprise. Les questions de lecture graphique ont été bien réussies, les calculs ont été dans l'ensemble bien menés. On a relevé cependant des erreurs flagrantes sur la notion d'échelle. Le tableur ne semble pas maîtrisé par un grand nombre de candidats, au regard des difficultés à produire une formule recopiable.

DEUXIÈME PARTIE :

La deuxième partie du sujet proposait trois exercices indépendants permettant de couvrir certains éléments du programme de cycle 4 non mobilisés dans la première partie . L'exercice 1 proposait de compléter un tableau d'effectifs, puis de calculer certaines probabilités. L'exercice 2 demandait d'effectuer sur plusieurs valeurs un programme de calcul présenté à l'aide de Scratch. L'exercice 3 demandait de valider ou d'invalider des affirmations mathématiques sur le domaine des nombres, du calcul algébrique, et des pourcentages.

Les exercices 1 et 2 ont été plutôt bien réussis. Dans l'exercice 3, une majorité de candidats a bien su réfuter une affirmation par un contre-exemple, mais les argumentations pour démontrer une propriété s'appuient trop souvent sur un exemple. D'autre part, de nombreuses erreurs ont été commises en calcul algébrique, qui semble encore faire obstacle pour un grand nombre de candidats (développement, factorisation et résolution d'équation).

TROISIÈME PARTIE :

Cette partie était constituée de trois situations indépendantes, mobilisant des notions d'analyse didactique. La première situation portait sur les apprentissages numériques en maternelle, demandant d'analyser des démarches d'élèves lors d'une activité mobilisant l'aspect cardinal du nombre. La deuxième situation portait sur la résolution d'un problème numérique au niveau CM2, demandant d'analyser trois productions d'élèves.

La troisième partie portait sur la proportionnalité et sollicitait les connaissances des candidats sur la diversité des méthodes de résolution attendues d'un élève de CM2.

De nombreux candidats se contentent trop souvent de décrire la démarche d'un élève dans le contexte, quand on en attend une réelle analyse. Les copies révèlent parfois une méconnaissance des diverses procédures liées à la proportionnalité et de la didactique de la construction du nombre au cycle 1. Certains éprouvent des difficultés à apporter une réponse claire et concise : l'analyse des démarches des élèves est parfois entachée d'imprécision sur le vocabulaire didactique. De façon plus spécifique, des confusions sont apparues entre chiffres et nombres, entre division décimale et division euclidienne.

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

Les connaissances du programme de collège doivent être correctement maîtrisées, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire et les notations mathématiques, ainsi que les théorèmes et propriétés, dans tous les domaines mathématiques. Le calcul algébrique doit être maîtrisé, en tant qu'outil de modélisation, de démonstration ou de résolution. Les calculs doivent être clairement organisés et présentés, et leurs conclusions doivent s'articuler de façon cohérente avec les résultats. Les signes = ou \approx doivent être utilisés à bon escient selon les circonstances. Les candidats doivent maîtriser la logique et le raisonnement (sous diverses formes : par l'absurde, disjonction de cas, contre-exemple, etc.) et être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration rigoureuse, tant dans le cadre algébrique que géométrique.

Il est également attendu une bonne connaissance des programmes de l'école primaire, en particulier sur les situations d'analyse didactique : il convient alors de se détacher de ses propres démarches mathématiques pour se placer au niveau de celles de l'élève. Il est conseillé de s'exercer à l'analyse d'erreurs caractéristiques d'élèves, d'envisager des pistes de remédiation, et d'être en mesure de s'appuyer sur la terminologie didactique adéquate.

Les candidats doivent soigner l'écriture (sur les plans calligraphique, orthographique et syntaxique), mais aussi porter une attention particulière à la rédaction de leurs réponses, dans le souci d'une recherche de clarté. Dans les questions de didactique en particulier, les candidats doivent apporter des réponses précises, claires et concises. Sur l'ensemble de la composition, on attend qu'ils fassent preuve de la plus grande rigueur dans leurs raisonnements, dans l'emploi des théorèmes, dans l'usage des notations et du vocabulaire mathématique, ainsi que d'une grande clarté dans leurs explications. Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat.

En conclusion, pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base en mathématiques
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique
- faire preuve de bon sens pour analyser les situations et éviter les contradictions flagrantes
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant
- s'exprimer clairement et simplement
- avoir un minimum de connaissances didactiques et pédagogiques en mathématiques

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 40 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Épreuve :

-Commentaire guidé d'un texte en langue régionale ;

-Traduction en français d'un passage du même texte.

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

92 copies ont été remises, ce qui indique un certain tassement de la participation effective au concours par rapport aux sessions 2015 et 2016.

	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles
Concours externe public spécial langue régionale	50	97	58	36
Second concours interne public spécial langue régionale	2	25	5	1
Concours externe privé spécial langue régionale	8	44	12	9
Concours externe privé spécial langue régionale - Diwan	7	36	17	10
Total	67	202	92	56

La moyenne des copies corrigées est de 20,90 sur 40, soit 10,45 sur 20. Cette note confirme la tendance amorcée depuis 2015 d'une moyenne générale supérieure à 10 sur 20, et donc une amélioration du niveau global de langue bretonne des candidats. Le détail de la répartition des notes invite cependant à nuancer cette satisfaction. En effet, si 60 copies obtiennent une note supérieure ou égale à 20 sur 40 (21 candidats ont même 30 ou plus), le jury ne peut que s'inquiéter du fait que 19 copies sont sanctionnées d'une note inférieure ou égale à 10 sur 40.

Note	30 à 40	20 à 29	11 à 19	0 à 10
Nombre de copies	21	39	13	19

1.3.2. Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne

Le texte proposé au commentaire, “Morse enoet d'ar Yaou”, de Goulven Jacq (1913-1993), extrait de *Pinvidigezh ar paour* est un texte de nature autobiographique. L'écrivain, originaire de Plougastel-Daoulas, y raconte des souvenirs d'enfance. Il fait le récit des activités qui l'occupaient le jeudi, jour de repos de sa semaine d'écolier. Il y relate notamment la fabrication de jeux et d'objets divers, ainsi que ses promenades à travers les champs à la découverte de la nature dans la presqu'île de Plougastel.

Ce texte, écrit dans une langue précise et de qualité, permettait de bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression, ainsi que leurs connaissances culturelles. Le jury a estimé que le sujet était approprié pour évaluer l'ensemble des critères nécessaires au recrutement des enseignants destinés à enseigner le breton et en breton.

L'un des intérêts du texte, au-delà de ses qualités littéraires, est que son commentaire nécessitait justement d'associer les compétences langagières (lire et comprendre ; écrire) à des compétences culturelles. Riche d'un lexique varié comportant quelques éléments techniques et de tournures de phrase élaborées, le texte nécessitait, pour accéder à une compréhension fine, d'articuler la langue à des connaissances culturelles relatives à la vie rurale en Bretagne dans la première moitié du XXe siècle.

C'est à partir de cette compréhension du texte, et de ses éléments tant explicites qu'implicites, que les candidats pouvaient construire leurs réponses et affirmer leur maîtrise des compétences attendues en langue bretonne.

Le jury attend des candidats que, pour chaque question, ils rédigent une réponse développée et argumentée, s'appuyant sur le texte et prenant en compte les repères culturels qui s'y rapportent. Dans l'évaluation des compétences langagières du candidat, une réponse sommaire ou la simple citation d'extraits du texte ne permet pas de juger de la compréhension du document et de la capacité du candidat à s'exprimer dans un breton correspondant aux attentes du concours.

Pour chaque question, la moitié des points était attribuée à la qualité et à la correction de la langue. Aucun point n'était accordé à la langue lorsque la réponse était erronée ou indigente.

Les bonnes copies sont celles qui ont su allier un haut niveau de compréhension à de solides qualités d'expression. Les meilleurs candidats se sont démarqués par leur aptitude à proposer, dans un excellent breton, des réponses argumentées et structurées en plusieurs points, notamment au moyen de connecteurs logiques. Certains candidats ont su aller au-delà d'une compréhension littérale du texte. Ils ont su interpréter des éléments implicites concernant le personnage du narrateur et sont parvenus à rédiger un portrait riche et détaillé. Ils ont également su enrichir leurs réponses de connaissances manifestant la mise en œuvre de la compétence culturelle autour de notions liées à la vie rurale en Bretagne (la nature, les chasses aux nids) et au monde de l'enfance (les jeux, les premiers apprentissages).

A l'inverse, les copies qui ont été sanctionnées d'une note éliminatoire souffraient à la fois d'un défaut évident de compréhension du texte et d'une maîtrise de la langue nettement insuffisante compte tenu des attentes du concours. La plupart de ces copies contenaient plusieurs des caractéristiques suivantes : compréhension superficielle, réponses hors-sujet, réponses peu ou mal argumentées, structuration insuffisante des idées, expression écrite au vocabulaire pauvre et à la syntaxe médiocre. La simple paraphrase du texte est un frein à l'évaluation réelle du niveau de langue, et ce travers a pénalisé nombre de candidats.

Du point de vue de la langue, des erreurs récurrentes ont été remarquées par le jury :

- place du verbe dans la phrase
- conjugaison du verbe kaout
- défaut de mutation consonantique ou mutation erronée
- confusions dans l'usage des différentes formes de bezañ
- construction du participe passé
- construction du complément du nom

1.3.3. Traduction en français

Cet exercice permet d'apprécier la compréhension fine des candidats en langue bretonne ainsi que leur capacité à restituer le sens du texte en français, montrant ainsi leur compétence d'expression dans une langue dont le jury attend qu'elle soit précise et de qualité.

Le jury a su apprécier dans les copies une amélioration globale du niveau d'expression en français. Les bonnes traductions sont des textes qui ont su être fidèles au texte de Goulven Jacq et rédigés dans un français bien maîtrisé. Quelques propositions (tournures de phrases, expressions idiomatiques) ont favorablement surpris le jury.

Les traductions les plus faibles ont généralement confirmé une compréhension insuffisante déjà décelée dans le commentaire. Souvent lacunaires ou approximatives, parfois inintelligibles, ces traductions ont révélé des défauts de compréhension qui ont induit de nombreux contre-sens, voire des non-sens. Par ailleurs, ces textes étaient rédigés dans une langue dont le niveau ne correspond pas aux attentes du concours. Le jury a ainsi constaté dans un certain nombre de copies des erreurs de français qui ne sont pas acceptables à ce niveau, par exemple dans la concordance des temps.

On formulera les conseils suivants aux candidats :

- s'exprimer dans un langage simple et clair, et apporter soin et rigueur à son écriture et à sa présentation.
- lire des textes de natures diverses et de sujets variés en breton, afin d'exercer les compétences de compréhension et d'expression. De même, il ne faut pas négliger de lire en français. Cette familiarité avec les deux langues est un facteur de réussite pour l'exercice de traduction et une nécessité : la bonne maîtrise du français et du breton écrits est un atout indispensable à tout futur enseignant se destinant à l'enseignement bilingue.
- se doter d'une culture générale sur la Bretagne et son histoire sociale et culturelle. « Le travail sur la langue est indissociable de celui sur la culture » (Nouveaux programmes de langue vivante, cycle 2), et on attend d'un futur enseignant de filière bilingue qu'il maîtrise des contenus culturels qui ancrent la langue dans une réalité et donnent sens aux activités langagières.

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Descriptif de l'épreuve

Transmission préalable d'un dossier de 10 pages au plus : 2 ensembles

1. Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
2. Une description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi

Durée : 1 heure

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 minutes ;
- Entretien avec le jury : 40 minutes.

Notation : 60 points

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 points ;
- Entretien avec le jury : 40 points.

Finalités :

- Évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.
- Évaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions.

2.1.1. Les résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale pour cette épreuve est de 36,6 sur 60, soit une moyenne de 12,2 sur 20, légèrement plus haute que l'année précédente (12,1 sur 20).

Les moyennes obtenues pour chaque domaine sont un peu plus contrastées que l'année dernière, dans une fourchette allant de 33,2 (Histoire des Arts) à 40,7 (Éducation Musicale), soit un écart maximum de 4,1 points sur 60 par rapport à la moyenne.

2.1.2. Le déroulement de l'épreuve

L'exposé :

La durée de l'exposé est de vingt minutes. C'est un maximum impératif à ne pas dépasser : l'exposé est interrompu par le jury quand les vingt minutes sont écoulées. Un exposé beaucoup plus court pénalise doublement le candidat : d'une part la capacité à bien gérer le temps fait partie des critères d'évaluation de cette partie de l'épreuve, d'autre part un exposé court amène rapidement le jury à une ouverture plus large lors de l'entretien, qui dans tous les cas se limitera à une durée de quarante minutes.

Il faut insister ici sur le fait qu'aucun support n'est autorisé pendant l'oral, autre que ceux présents dans le dossier. Le candidat n'a donc sous les yeux que l'exemplaire du dossier qui lui est remis, à son entrée en salle, par le jury. Il peut avoir également à sa disposition une version numérique, suivant des modalités précisées dans une note adressée par la division des examens et concours (DEXACO) à l'ensemble des candidats inscrits au concours.

L'entretien :

Rappelons tout d'abord que le jury n'est pas là pour « piéger » le candidat et que sur ce point, il est attentif à instaurer un climat bienveillant.

L'entretien débute généralement par un retour sur l'exposé. Il s'agit pour l'essentiel de vérifier l'honnêteté intellectuelle du candidat et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté.

Il s'agit aussi de vérifier que le candidat est en capacité d'argumenter ses choix, et qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et éventuellement sur la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des outils, supports, disciplines, qu'ils citent dans leur dossier. Par exemple : approches transdisciplinaires, partenariat, situations de lecture, écriture, etc.

L'entretien s'ouvre ensuite au contenu du dossier, y compris à des points qui n'ont pas été abordés, ou qui ont été juste effleurés, lors de l'exposé. Les échanges peuvent porter à la fois sur les documents et les supports proposés (dans chacune des deux parties du dossier), ainsi que sur les fondements didactiques des démarches retenues.

Le jury peut ensuite approfondir et élargir son questionnement. Ces notions d'approfondissement et d'élargissement sont précisées dans un document de présentation des épreuves sur Eduscol, à l'aide d'un exemple sur la classification des êtres vivants dans le domaine des sciences de la vie.

- Approfondir, c'est chercher à percevoir le niveau de maîtrise scientifique du candidat sur le sujet abordé.
- Elargir, c'est interroger les connaissances du candidat sur des sujets voisins, en restant cependant dans le domaine choisi.

Dans cette épreuve, il ne s'agit nullement d'évaluer des connaissances encyclopédiques sur tous les sujets. Mais on est en droit d'attendre que le candidat ait suffisamment creusé le sujet qu'il a lui-même choisi pour bien maîtriser les savoirs abordés et les connaissances présentées dans le dossier. Ce qui est apprécié, c'est donc la culture du candidat sur le sujet qu'il a travaillé, et les efforts de recherche et de compréhension qu'il a conduits dans le cadre de son travail préparatoire.

À titre d'exemple, et pour reprendre celui présenté dans Eduscol, on n'attend pas de tout candidat au concours qu'il sache ce qu'est une classification phylogénétique, mais on attend d'un candidat ayant préparé un dossier sur la classification, comme on l'attendrait d'un professeur des écoles travaillant ce sujet avec ses élèves, qu'il ait cherché en quoi consistent les classifications modernes et qu'il soit capable d'en expliquer les principes.

L'élargissement ou l'approfondissement peuvent également porter, comme l'indique le texte du bulletin officiel, sur « la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant ».

Là encore, il n'est pas attendu du candidat qu'il restitue sous forme livresque un corpus de connaissances théoriques. Il doit, à travers les questions posées, montrer sa capacité à mettre en lien des activités proposées avec des connaissances sur les stades de développement des enfants et les diverses théories de l'apprentissage.

2.1.3. *Ce qui est évalué*

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, l'épreuve vise à évaluer « *les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle* ». Plus globalement, les deux épreuves orales d'admission permettent « *d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux* ».

En effet, on ne saurait construire de solides compétences professionnelles sans une maîtrise tout aussi solide des connaissances disciplinaires traitées et des savoirs didactiques mobilisés : le jury veille donc tout particulièrement à la précision et à la justesse de l'ensemble des savoirs mobilisés par le candidat dans le propos articulé qu'il développe.

Le jury cherche donc à évaluer la capacité du candidat à rendre compte, par l'exemple sélectionné, d'une réflexion articulant savoir disciplinaire et réflexion didactique, afin de construire pour les élèves des apprentissages dûment ciblés. Il cherche également à mesurer la conscience qu'a le candidat de l'existence et de l'importance de compétences professionnelles, dont la construction amorcée en première année de master MEEF doit être perceptible dans l'ensemble des propos tenus.

Les critères d'évaluation retenus par le jury analysent la capacité du candidat à communiquer, à structurer son propos de manière cohérente et pertinente, à argumenter ses choix et à témoigner de compétences didactiques et épistémologiques solides.

Le dossier, support pour l'exposé et l'entretien, n'est en aucun cas évalué. La qualité de certaines prestations orales a pu largement contredire l'impression première dégagée à l'issue de la lecture du dossier, donnant lieu à l'attribution de notes honorables pour les candidats concernés, tandis que certains dossiers extrêmement fouillés en apparence ont pu mettre les candidats mal préparés dans des situations délicates lors de l'entretien, le jury ne parvenant pas à identifier la part personnelle du travail présenté, et justifier de la part du jury l'attribution de notes parfois très faibles.

L'exposé permet au candidat de témoigner de qualités de communication inhérentes au métier de professeur. Ainsi, la gestion du temps, la structuration et la cohérence du propos développé, la clarté de l'élocution et des idées mobilisées, l'aisance verbale et l'étendue linguistique observées, le débit et le rythme apportés à la présentation constituent-ils des éléments d'évaluation de choix pour le jury. Sont également prises en compte l'attitude du candidat, et de manière plus générale, sa posture.

L'exposé ne saurait se résumer à la lecture monocorde et in extenso du dossier, déjà étudié par le jury : les candidats doivent donc réfléchir aux conditions d'une communication stimulante, mobilisatrice et ciblée à l'intention du jury. On attend d'un futur professeur qu'il fasse preuve de conviction et de dynamisme. On attend aussi de lui qu'il témoigne d'une retenue adaptée à la fonction qu'il envisage d'endosser.

L'exposé fait l'objet d'une première note sur vingt points. Elle prend en compte la qualité de la présentation opérée par le candidat, la correction et la justesse des contenus qu'il a développés et la pertinence des choix qu'il a opérés. La première partie de l'entretien permet de s'assurer que le travail exposé est bien le fruit d'une réflexion personnelle et scientifiquement fondée du candidat.

La note attribuée à l'issue de l'entretien validera quant à elle la qualité formelle et conceptuelle de la réflexion personnelle proposée et de l'interaction engagée avec le jury. Le candidat sera évalué sur ses qualités d'argumentation, de cohérence, de pertinence, et sur la réalité de ses compétences didactiques et épistémologiques. Le jury pourra ainsi demander au candidat d'explicitier un certain nombre de choix disciplinaires, didactiques et pédagogiques opérés dans la construction de la séquence, de préciser ou d'illustrer des contenus scientifiques développés ou évoqués et de mettre en évidence les points d'articulation entre les deux parties du dossier.

Le jury apprécie en particulier la capacité du candidat à :

- Justifier les choix de la séquence pédagogique et des fondements scientifiques.
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec les compétences à construire.
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec le développement de l'enfant.
- Faire preuve de réactivité, de prise de recul.
- Réfléchir en termes d'enjeux : scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels, sociaux.
- Mettre son travail en perspective (le sujet a réellement été réfléchi et interrogé).
- Témoigner de qualités d'écoute permettant d'entrer facilement dans l'échange et de réagir de façon pertinente et adaptée aux remarques, propositions, interrogations du jury.
- Maîtriser les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques.

Mais plus encore, le jury apprécie qu'un candidat fasse preuve d'un bon sens pragmatique, fondé sur des connaissances solides et mis en situation grâce à des repères professionnels coordonnés et articulés.

2.1.4. Remarques sur la prestation des candidats

Remarques générales

De manière générale, les membres du jury ont observé avec satisfaction que les candidats ont désormais une connaissance précise des attendus institutionnels relatifs à cette épreuve. Les dossiers ont été préparés avec soin, les connaissances scientifiques sur les sujets traités sont globalement maîtrisées, et les exposés témoignent d'une forme globale de sérieux dans la préparation.

Le jury attire l'attention des candidats sur la qualité linguistique (lexique, orthographe, syntaxe) de leurs prestations, écrite (dossier) et orales (exposé et entretien). En effet, la précision et la rigueur sont de mise non seulement à l'occasion du concours mais dans l'ensemble des activités professionnelles développées par un futur professeur. Le registre de langue doit donc être constamment adapté à la situation de communication vécue, et le jury ne saurait se satisfaire d'une langue familière, emblématique d'une posture indûment relâchée.

Les dossiers remis au jury sont d'ordinaire lisibles et bien rédigés. Le dossier constituant le premier élément d'interaction avec le jury, il est primordial qu'il soit construit en suivant les modalités précisées dans la note adressée par la division des examens et concours (DEXACO) à l'ensemble des candidats inscrits au concours. Lisible, aéré, clairement organisé, il témoigne d'un souci de communication efficace avec le lecteur. Le jury souligne ainsi l'intérêt de signaler en début de dossier le domaine traité, la thématique retenue, le titre donné au dossier ainsi que la problématique abordée le cas échéant. Il remercie tout particulièrement les candidats qui, ayant choisi certains thèmes traités à l'envi (l'eau par exemple), ont fait l'effort de les aborder selon un angle d'approche plus personnel ou contextualisé. Il rappelle à l'inverse que le plagiat, à plus d'un titre, n'a pas sa place dans un concours de recrutement de futurs professeurs.

Les candidats doivent absolument veiller à la qualité (au sens visuel, mais aussi intellectuel) des documents qu'ils sélectionnent pour nourrir leur propos : ces derniers doivent être de taille raisonnable, d'une qualité visuelle irréprochable, et d'une pertinence indéniable au regard de la réflexion développée. Le jury a apprécié les dossiers rédigés dans un français de bonne tenue (syntaxique et orthographique notamment), attendu impératif d'un futur professionnel de l'enseignement. Il a apprécié de trouver une description brève mais concrète des séances, permettant une projection aisée dans l'action envisagée (questions posées aux élèves, consignes données, supports retenus). Il a apprécié de naviguer avec fluidité dans les dossiers dont la mise en page facilitait la lecture et dont la typographie permettait d'identifier aisément les sources et références mobilisées (et de mesurer le regard critique et l'honnêteté intellectuelle du candidat). Il a constaté que les traces d'élèves constituent des supports souvent riches de réflexion pour le candidat et d'échanges lors de l'entretien. De manière générale, il a apprécié les dossiers structurés de manière évidente (pagination, sommaire, sources et références, bibliographie étoffée mais ciblée) autour d'une problématique explicite traitée de part en part avec précision et méthode (exemples, schémas, illustrations, productions, fondements scientifiques, questionnement réflexif, arguments, conclusion).

La majorité des dossiers et des exposés prend bien en compte les programmes en vigueur (2015 pour l'école maternelle et l'enseignement moral et civique, 2016 pour les autres domaines) et les candidats doivent veiller à rester dans le cadre de ces programmes ainsi que dans le cadre du domaine de spécialité dans lequel ils se sont inscrits au concours. Une lecture fine et analytique de la formulation des programmes s'impose donc : les candidats les plus efficaces s'appuient d'ailleurs sur une telle lecture pour développer et structurer leur propos et, loin de se contenter d'aller chercher d'emblée des pistes de mise en œuvre des programmes dans la rubrique « pistes d'activités » des programmes, ils en questionnent l'intégralité pour y trouver leurs propres pistes de mise en œuvre. Ils dépassent la présentation linéaire pour articuler constamment et avec justesse la problématique retenue avec la séquence proposée.

La plupart des candidats dispose de connaissances théoriques solides, d'un point de vue disciplinaire et didactique. Les candidats ayant réalisé leur dossier sur le mode du copier-coller sont très vite mis en difficulté durant l'entretien, faute de pouvoir témoigner d'une maîtrise des concepts qu'ils ont compilés. Il en va de même pour les candidats dont le propos repose sur des idées préconçues ou une approche intuitive du métier de professeur. Les meilleurs candidats ont veillé à approfondir leurs connaissances scientifiques dans les domaines abordés et à enrichir leur culture personnelle sur les éléments connexes au sujet retenu. Ils ont su s'appuyer sur des manuels de lycée pour élargir leur maîtrise du domaine présenté, ont considéré les questions de société relatives au domaine et considéré les enjeux de formation réels afférents au dossier présenté. Ainsi par exemple, certains candidats, disposant d'une représentation pertinente de chacun de ces domaines, ont su expliciter les liens entre Histoire des arts, Arts et Histoire, et les utiliser à bon escient dans leurs réflexions sur les enjeux de formation.

Le champ didactique fait désormais l'objet d'une maîtrise assez juste, que ce soit en termes de courants didactiques mentionnés ou de lexique utilisé. Les fléchages opérés (démarches, compétences, outils, intention, etc.) et les termes choisis sont en général adaptés, et dûment corrélés aux attendus des programmes. Pour autant, les meilleurs candidats démontrent d'une maîtrise qui dépasse la dénomination des objets didactiques convoqués pour en montrer, concrètement, les réalisations dans la séquence soumise à l'échange avec le jury. Ainsi, dans le domaine de l'Enseignement Moral et Civique par exemple, les candidats les plus à l'aise ont-ils su expliciter, en termes d'apprentissages en jeu et de tâche réelle de l'élève, les enjeux de formation contenus dans les termes *dilemmes*, *débats* et *discussions à visée philosophique*.

Les candidats qui ont été capables de corrélérer, voire d'articuler contenus disciplinaires et démarches didactiques, ont opéré un saut qualitatif non négligeable dans la réussite à cette épreuve de mise en situation professionnelle. Les meilleurs candidats ont su faire le lien entre les deux parties et ainsi attesté d'une cohérence explicite entre leurs connaissances scientifiques et didactiques, au service d'une mise en œuvre pédagogique opérationnelle (liens entre savoir savant et savoir enseigné). La description de dispositifs pédagogiques ne saurait suffire : il s'agit pour le candidat de donner à voir les processus cognitifs engagés dans les dispositifs retenus, d'en expliciter les enjeux et d'en montrer la pertinence au regard de l'âge des élèves et des objectifs d'enseignement visés.

La prise en compte du public visé, et de ses aptitudes, est à cet effet centrale, et dans l'ensemble mieux appréhendée par les candidats. Le jury observe d'ailleurs que ceux qui ont cherché à éprouver tout ou partie de leur séquence disposent d'atouts complémentaires lorsqu'il s'agit d'analyser la pertinence de leurs propositions pédagogiques. Ils sont aussi mieux à même de contextualiser leur propos et de problématiser une situation d'apprentissage adaptée aux élèves. La partie pédagogique du dossier doit illustrer la préoccupation des candidats pour les élèves. Des connaissances actualisées en neurosciences peuvent soutenir une réflexion en ce sens, tout comme une réflexion sur l'évaluation et la gestion de l'hétérogénéité s'impose. La conception du cycle 3 développée par les candidats interroge tout autant la notion de progression pour les élèves évoluant de l'école au collège que celle, par exemple, des perspectives de travail entre enseignants. Si cette dimension est moins souvent évoquée, elle peut cependant nourrir avec pertinence la réflexion des candidats.

Ce que le jury souhaite avant tout repérer dans les échanges, souvent nourris, qu'il engage avec le candidat, c'est la capacité qu'a celui-ci de relier des connaissances et compétences scientifiques et didactiques relatives au domaine et au sujet travaillés à ses connaissances sur le développement de l'enfant. Le professeur en devenir qui se présente à l'épreuve de mise en situation professionnelle doit en effet mettre en lumière les enjeux de la transposition didactique et faire apparaître devant le jury le réel de la classe. Il s'agit de montrer qu'il conçoit avec justesse l'indispensable articulation entre concepts (scientifiques, disciplinaires, programmatiques, didactiques) et accompagnement des élèves dans leurs démarches, et d'en témoigner avec précision, méthode et conviction lors de l'ensemble de la prestation devant les membres du jury. Les candidats qui parviennent à penser leur place et celle des élèves en coarticulation sont les plus performants. Les connaissances solides de certains candidats sur les étapes du développement de l'enfant, les démarches d'enseignement (approche spiralaire, élève au cœur de ses apprentissages) ou d'apprentissage (démarche de projet, démarche de création, démarche d'investigation, etc.), leur ont offert des angles d'analyse très pertinents pour soutenir leurs propos lors de l'entretien notamment.

Les attendus de l'épreuve de mise en situation professionnelle dépassent ceux d'un exposé linéaire du dossier soumis à la lecture attentive et analytique du jury ou d'une soutenance de mémoire de stage. Une réflexion sur les modalités de présentation du dossier et sur les pistes offertes au jury pour l'entretien s'impose donc dès la conception du dossier. Il importe, dès la présentation du dossier, que le candidat témoigne d'une vision personnelle et dûment étayée des enjeux d'enseignement et d'apprentissage relatifs au domaine qu'il a choisi. Le candidat doit donc se montrer curieux, et chercher à alimenter ses réflexions par des lectures, des recherches, des échanges avec les formateurs : autant de richesses pour entendre et comprendre les questions du jury, et y répondre avec pertinence. Il importe également que les conditions pratiques de cette présentation soient envisagées avec rigueur, et expérimentées en amont de l'épreuve. L'utilisation du support numérique ou du tableau blanc ne s'improvisent pas et si, pour certains candidats, ces outils de communication ont soutenu avec efficacité et à-propos la présentation du candidat, nombreux sont ceux qui se sont trouvés en difficulté pour gérer ces outils dans la situation de stress inhérente à un oral de concours.

L'entretien est mené dans la continuité des propos tenus par les candidats. Si la première partie de l'échange peut amener le jury à demander des précisions sur les notions ou concepts abordés (ce qui induit de la part du candidat une maîtrise des concepts bien au-delà des formules incantatoires), la seconde vise à mesurer la capacité du candidat à s'adapter, à prendre en compte de nouveaux éléments ou à reconsidérer des propositions au regard de paramètres insuffisamment pris en compte, tels que l'âge des élèves par exemple. Le candidat peut prendre le temps de réfléchir et d'argumenter sa réponse en écoutant activement les questions qui lui sont posées. Il doit veiller à s'engager dans une véritable réponse plutôt que de tâtonner à la recherche de la réponse soit-disant attendue du jury. La capacité du candidat à intégrer les éléments nouveaux apportés par le jury pour étoffer son propos, ou à préciser la pensée initialement développée, la qualité de son écoute et son agilité intellectuelle pour cheminer avec le questionnement du jury et mobiliser rapidement des connaissances justifiant des choix ou des illustrations concrètes du propos général abordé, constituent autant d'éléments structurant la pratique professionnelle d'un enseignant que le jury s'efforce d'évaluer durant l'entretien. Il s'agit dès lors pour le candidat de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pour justifier ou amender avec justesse les choix qu'il a opérés : l'esprit critique et les capacités réflexives constituent de sérieux atouts pour exercer sereinement et efficacement le métier de professeur.

Remarques particulières par domaines :

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des remarques faites dans les rapports de jury des années précédentes : elles constituent des points d'appui non négligeables dans la préparation du concours. Il attire également l'attention des candidats sur la pertinence d'une réflexion globale, au-delà du seul domaine de spécialité qu'ils choisissent de présenter à l'épreuve de mise en situation professionnelle. Dès lors, la lecture des remarques relatives aux autres spécialités peut également éclairer les candidats se préparant activement au concours.

- Arts visuels

Les candidats se sont, de manière générale, montrés capables de présenter des connaissances sur les œuvres citées dans le dossier en lien avec les choix opérés dans la séquence. Le choix des œuvres sur lesquelles s'appuient les propos des candidats est globalement pertinent, et le jury a apprécié tant la qualité visuelle des reproductions d'œuvres que la sélection des images des travaux des élèves. L'illustration par des productions d'élèves s'est souvent avérée facilitante et porteuse dans l'interaction menée entre le jury et les candidats.

Plusieurs candidats ont su utiliser le paperboard de manière appréciable : présentation sous forme de carte mentale, schéma explicatif de la construction d'une œuvre, etc. La présentation du dossier doit être pensée de manière active : il ne s'agit pas d'habiller le propos à l'aide de gadgets mais d'apporter une réelle plus-value pédagogique et communicative grâce à l'outil et au support choisis.

Il convient d'affiner les modalités de mise en œuvre (organisation spatiale, matérielle, temporelle, etc.) afin de démontrer une articulation pertinente entre notions appréhendées, compétences visées et apprentissages construits. À ce stade, la question de l'évaluation et des modalités de remédiation est encore insuffisamment envisagée par les candidats.

De même, concernant le lien avec la maîtrise de la langue française, le jury invite les candidats à dépasser le stade des apports lexicaux pour réfléchir davantage aux outils langagiers liés à la syntaxe, la structuration du discours ou des écrits par exemple.

- Géographie

Les dossiers soumis à l'étude du jury ont, dans l'ensemble, montré la prise en compte par les candidats des recommandations faites les années passées.

Les connaissances scientifiques sont davantage ciblées et mieux intégrées dans l'économie générale du dossier. La conception de la géographie dépasse désormais pour la plupart des candidats la seule dimension de l'analyse de paysages, pour traiter la problématique de l'organisation de l'espace. Les concepts-clés tels que ceux d'espace, de spatialisation, de territoire, de paysage, de flux, de pôles, de dynamique demeurent d'actualité pour structurer efficacement le propos du candidat. Il convient également de connaître les outils du géographe tels que le plan, la carte, la photographie, le croquis, le schéma, les applications numériques (géoportail, par exemple). Le jury encourage les candidats à affiner leur maîtrise des contenus de géographie au regard des sujets choisis en cycle 1 ou cycle 2 notamment : une vision plus générale du parcours géographique de l'élève à l'école primaire permet de mieux répondre aux enjeux du concours.

Une meilleure connaissance de l'épistémologie de la discipline et une maîtrise plus fine du vocabulaire lié à la spécificité du domaine s'avèrent porteuses dans la conception du dossier, la présentation de la mise en œuvre ainsi que la réflexion pédagogique et didactique liée à la spécialité. La lecture critique de manuels de géographie récents peut notamment aider les candidats à actualiser leurs connaissances et à problématiser leur réflexion en relation avec les programmes dans le domaine de spécialité.

Le jury rappelle que la progressivité dans la construction des compétences spécifiquement visées doit être pensée en relation avec l'âge des enfants, et les mises en œuvre envisagées correspondre aux réalités de terrain.

- Histoire

Dans l'ensemble, les candidats disposent de connaissances historiques solides et connaissent le découpage conventionnel des différentes périodes historiques. Ils sont capables de contextualiser, de situer les enjeux d'apprentissage de la discipline et de situer ces enjeux dans leurs possibles relations aux autres disciplines. Ils savent témoigner d'une connaissance théorique inscrite dans une historiographie récente et à jour.

Une maîtrise des attendus de cycles et de la progressivité interne des programmes s'avère un atout certain pour mener à bien la réflexion attendue d'un futur professeur. De même, on attend d'un candidat qu'il puisse élargir son propos à des connaissances ou des enjeux proches du domaine et du sujet choisis. Une bonne inscription du sujet dans une conception plus large et maîtrisée de l'histoire et de son enseignement offre matière à des analyses de qualité pour de futurs professeurs. Ainsi, un candidat proposant un dossier sur la Révolution française doit être capable d'élargir sur Napoléon 1^{er} et/ou la démocratie d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur les risques de hors-sujet, par exemple dans « structurer le temps » en maternelle et « découvrir le monde ». Sur ce point, il convient d'inscrire résolument son sujet dans une discipline tout en préservant des aspects transdisciplinaires et le recours à la polyvalence du professeur des écoles.

La corrélation entre objectifs annoncés, compétences visées et mise en pratique a permis aux meilleurs candidats de développer un propos de qualité. En effet, la problématisation des dossiers est à ce prix. De même, un travail rigoureux de sélection des supports et d'analyse des sources retenues a offert matière à une réflexion épistémologique, pédagogique et didactique porteuse.

- Enseignement moral et civique

Les candidats ont témoigné d'une maîtrise accrue des nouveaux programmes et de leurs enjeux, en termes notamment de parcours de l'élève. Si la clarification de la notion de « valeurs » s'impose encore pour certains, les objectifs des dilemmes moraux ou des débats à visée philosophique sont mieux appréhendés par une majorité de candidats. La question de l'évaluation demeure globalement à traiter, pour mieux catégoriser les objectifs en termes de priorité, notamment du point de vue des apprentissages. Les outils de l'EMC doivent être mieux pensés, et une exploration active et critique des ressources Eduscol s'impose pour opérer des choix pertinents.

- Histoire des arts

Les candidats ont bien intégré les remarques faites dans les rapports précédents. Au-delà de connaissances solides, d'une réflexion fondée sur des références actualisées, nombreuses et variées, ils témoignent dans l'ensemble d'un engagement juste dans le traitement des problématiques induites par ce domaine de spécialité.

La prise en compte du parcours de l'élève, la centration sur son activité réelle et la progressivité des apprentissages visés demeurent d'actualité. Le jury invite les candidats à s'assurer que leur propos prenne toujours en compte celui qu'il servira : l'élève.

- Éducation musicale

La maîtrise des notions de base (les paramètres du son, les principes d'organisation des deux activités fondamentales que sont l'écoute musicale et la pratique instrumentale, la connaissance de référence des œuvres pour chaque cycle) constituent des éléments indispensables sur lesquels fonder la réflexion attendue d'un candidat.

De manière générale, les candidats connaissent l'architecture d'une séance d'éducation musicale : échauffement, mise en œuvre vocale et écoute. Ils s'efforcent d'adopter le point de vue de l'élève dans les propositions faites.

De solides connaissances sur le PEAC et ses enjeux offrent matière à traiter le domaine avec justesse et à proposer des mises en activités pertinentes. L'exploration des ressources institutionnelles (Eduscol, Music'prim, etc.) doit soutenir la réflexion.

Les candidats doivent être vigilants quant à l'adéquation de leurs propositions avec l'âge des élèves concernés, à la mise en activité réelle de l'élève, à sa place dans les situations évoquées. Ils doivent aussi s'assurer que ces propositions sont explicitement positionnées dans le cycle adéquat et doivent sélectionner avec soin les compétences travaillées et les références mentionnées.

Il est à noter qu'une illustration chantée et rythmée et/ou une expérience de pratique instrumentale dans la classe (qui peuvent être présentées dans le dossier et mises à disposition sous format numérique) enrichissent notablement la présentation et servent de point d'appui à un questionnement concret. De même, une exploitation judicieuse des outils numériques peut s'avérer utile pour animer le propos : insertion d'images, présentation visuelle, infographie, etc. Le jury a tout particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à élargir les enjeux de l'option en faisant référence à l'ensemble des domaines artistiques (lien entre éducation musicale, arts visuels, littérature...) ou en prenant en considération les enjeux sociétaux liés au domaine, témoignant ce faisant d'une bonne culture générale au regard des enjeux du métier de professeur des écoles.

La problématique de l'évaluation est mieux prise en compte, tout comme la nécessité de porter un regard positif sur l'élève et l'évolution de ses apprentissages. Une approche conceptuelle de ces notions est indéniablement utile, mais les gestes professionnels associés peuvent être explicités avec profit dans les échanges avec le jury.

Celui-ci salue la qualité d'une réflexion développée autour des démarches transversales de transdisciplinarité et de pluridisciplinarité et qui, dépassant le stade de la déclaration d'intention, s'adosse à des exemples précis. En creusant les situations d'apprentissage, les candidats se mettent en condition pour répondre aux enjeux de l'épreuve, que les questions du jury visent à leur permettre d'approfondir.

- Sciences et technologie

De manière générale, les candidats se sont bien préparés et témoignent d'une maîtrise assez solide des fondements scientifiques. Ceux qui ont convaincu le jury ont fait preuve d'une approche scientifique rigoureuse, en lien avec les démarches et les méthodes préconisées. Ils ont su prendre en compte les représentations plausibles des élèves, pour proposer une mise en œuvre pédagogique pertinente.

Au-delà de la référence à la démarche d'investigation scientifique ou à la démarche de projet, les meilleurs candidats savent en mesurer les effets pratiques induits et les prendre en considération dans les propositions qu'ils élaborent et les échanges menés avec le jury.

Ils savent également dépasser le seul thème abordé pour ouvrir le champ des connaissances scientifiques et intégrer une réflexion fondée sur l'interdisciplinarité et la dimension transversale des compétences. On citera par exemple une séquence sur les séismes, pour laquelle des connaissances sur les plaques tectoniques et le volcanisme constituent un apport non négligeable. Des représentations concrètes d'application dans la vie quotidienne des enjeux de la séance retenue permettent un ancrage appréciable dans le réel des élèves. Ils inscrivent la séquence présentée et l'enseignement des sciences dans une connaissance fine de la construction et de la diversité des compétences en jeu dans l'enseignement de la science et de la technologie, et envisagent une progressivité sur les 3 cycles.

Le jury attire l'attention des candidats sur le fait qu'une trop grande expertise dans un domaine peut s'avérer contre-productive, le candidat perdant de vue les enjeux sous-jacents du domaine dans lequel il inscrit sa réflexion ou les spécificités du public auquel il envisage de s'adresser. On citera ainsi le cas des candidats qui, ayant choisi un sujet relatif à la programmation, se sont vus pénalisés faute d'avoir établi l'indispensable lien avec un projet technologique (la seule programmation relève en effet du domaine des mathématiques) ou ceux qui, oubliant les élèves et les enjeux d'apprentissage pour eux, développent un propos de spécialiste disciplinaire et non de professionnel de l'apprentissage.

- **L'utilisation du support numérique**

Des supports numériques ont été joints aux dossiers papiers dans un nombre limité de cas.

CRPE Session 2017	Géographie	Histoire	Enseignement moral et civique	Histoire des arts	Arts visuels	Éducation Musicale	Sciences et technologie
Nombre de CD	3	19	11	11	15	41	19
Candidats	72	136	133	28	72	66	338
%	4,2	14	8,3	39,3	20,8	62,1	5,6

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 3 heures

- 1^{re} partie : un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) ;
- 2^{me} partie : dossier de 5 pages maximum portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire

Durée : 1 heure et 15 minutes

- 1^{re} partie : exposé de 10 minutes, entretien 20 minutes ;
- 2^{me} partie : exposé de 15 minutes, entretien 30 minutes.

Notation : 100 points

- 1^{re} partie : 40 points ;
- 2^{me} partie : 60 points dont 20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien

Finalités :

- Évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS et sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- Évaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français (école primaire), sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative

2.2.1. Première partie

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, la première partie de l'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Reconnaissant l'inexpérience professionnelle de la plupart des candidats, les membres du jury cherchent davantage à repérer et à apprécier les potentialités effectives de chacun d'entre eux en matière de conception et de mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Ces potentialités sont reconnues et justement valorisées lorsque le candidat, à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves), est capable de créer des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations.

Afin de reconnaître avec le plus d'objectivité possible ces potentialités recherchées, les membres du jury apprécient les prestations de chaque candidat à partir de critères d'évaluation communs et partagés. Le jury évalue la capacité du candidat à expliciter, justifier, argumenter ses choix, à les compléter ainsi que son aptitude à analyser et discuter les alternatives qui lui ont été soumises pour enrichir ses propositions au cours de l'entretien.

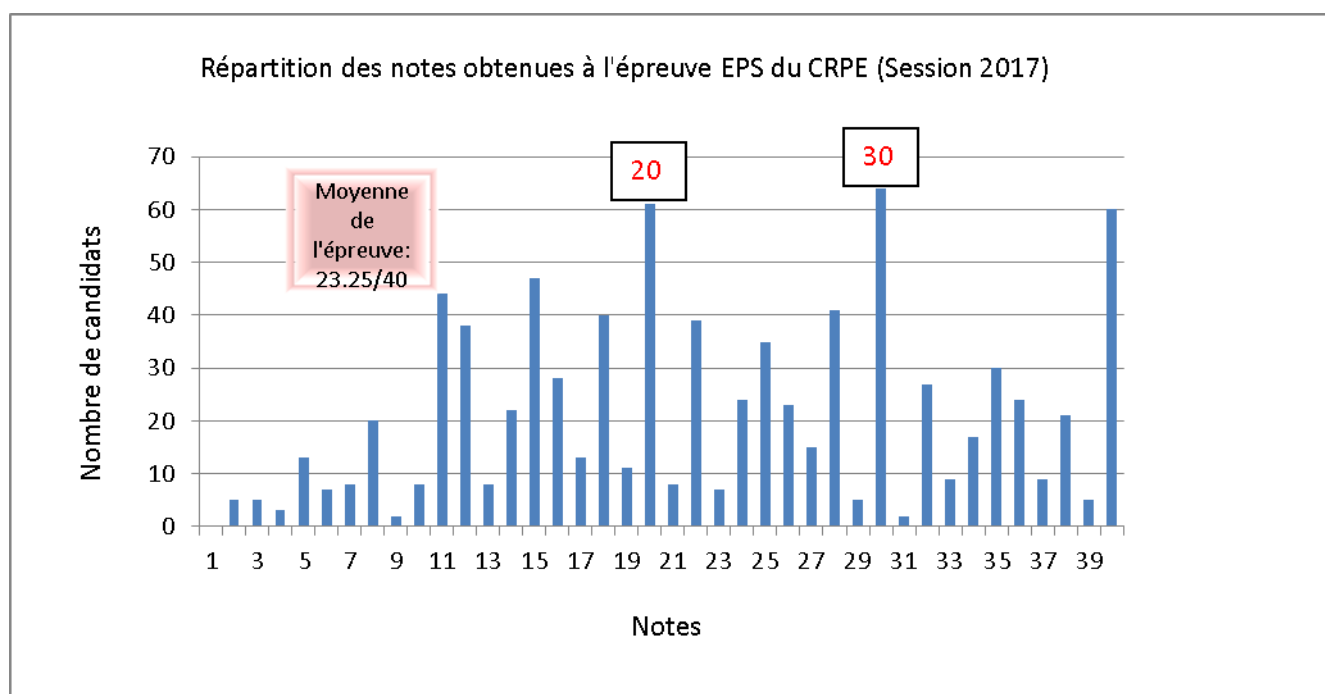
Le jury apprécie aussi la pertinence des connaissances mobilisées par le candidat, ainsi que son éthique professionnelle, sa réactivité et sa capacité à interagir avec lui (capacité d'écoute, clarté de la réflexion, précision du vocabulaire).

À l'issue de la prestation du candidat, le jury propose une note globale sur 40 points sans distinction entre l'exposé et l'entretien. Cette note est par la suite ajoutée à celle sur 60 points de la seconde partie de l'épreuve pour un total de 100 points.

2.2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2017 est de 23,25 sur 40. Pour rappel, la moyenne de la session 2016 était de 22,50/40.

La moyenne générale obtenue à l'épreuve d'EPS par les candidats admis est de 29,40/40.



Il faut tout d'abord relever, comme pour la session 2016, le bon niveau d'ensemble des candidats. Les membres du jury ont apprécié la qualité de nombreuses prestations, tant du point de vue de la pertinence des démarches de conception proposées que par l'identification des enjeux liés à l'enseignement de l'EPS dans le cadre d'un projet éducatif plus global (60 candidats ont obtenu la note maximale).

Bien évidemment, ces prestations de haut niveau ne représentent pas à elles seules la réalité de toutes celles observées et évaluées. Certains candidats font encore montre de propositions peu abouties ou inappropriées qui mettent en évidence, la plupart du temps, une préparation tardive, inefficace voire inexistante.

Les informations communiquées dans ce rapport ont précisément vocation à apporter certains éléments permettant aux candidats et aux formateurs d'optimiser la préparation à cette épreuve difficile.

2.2.1.2. Quatre profils de candidats

Une nouvelle fois, cette session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats. Ils correspondent, pour chacun d'eux, à un niveau de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 40 points (du profil 1 vers le profil 4).

	Session 2017	Session 2016
Profil 1	8%	14%
Profil 2	31%	31%
Profil 3	30%	32%
Profil 4	31%	23%

La comparaison avec la session 2016 marque une évolution significative des profils. Nous enregistrons une baisse du profil 1 reportée quasi mécaniquement sur le profil 4. Cet indicateur intéressant peut recouvrir de nombreuses hypothèses (effet cohorte par exemple). Mais la stabilité du concours (jury, sujets, modalités d'évaluation) semble valider l'hypothèse d'un effet formation/préparation. Les membres du jury s'en réjouissent et ne peuvent qu'encourager les formateurs et les candidats à poursuivre les travaux en cours.

Les remarques formulées dans le tableau synthétique suivant doivent justement permettre aux futurs candidats de percevoir les attendus du jury et, éventuellement, d'orienter leurs stratégies de préparation.

Profil 1 (0 – 10 points)	<i>Exposé</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Les candidats de ce niveau ne répondent pas aux attentes de l'épreuve. Les propositions sont formelles ou génériques, voire irréalisables. -Le projet de formation disciplinaire est soit absent, soit très peu évoqué ou reprend les éléments de la question sans les exploiter ; ceux-ci sont parfois même contournés ou oubliés. -L'articulation des mises en œuvre et du projet de formation est inexistante. -Les situations d'apprentissage sont proches de la simple mise en action des élèves avec des exercices totalement inadaptés aux caractéristiques contextuelles. -Les transformations, motrices et/ou méthodologiques et sociales, sont ici absentes. -La logique de conception n'est pas perçue, la proposition n'est pas fondée. -Les critères d'irrecevabilité retenus dans cette épreuve sont : la mise en danger avérée des élèves, le manque d'éthique réitéré du candidat. -Dans la forme, l'exposé est peu structuré. Le temps mis à disposition n'est pas exploité ou utilisé à des fins ne correspondant pas aux attentes.
	<i>Entretien</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Le candidat ne fait pas évoluer sa proposition initiale malgré les ouvertures proposées par le jury. Il reste parfois ancré sur des propositions pourtant largement discutées par le jury. -L'argumentation du candidat est peu distanciée ou insuffisante. -Le candidat subit véritablement cette seconde partie de l'épreuve.

Profil 2 (11 - 20 points)	<i>Exposé</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Les candidats de ce niveau tentent généralement d'adapter au sujet proposé une « solution recette » construite lors de leur préparation au concours. En conséquence, le projet de formation disciplinaire et les mises en œuvre proposées témoignent d'une approche juxtaposée. Les transformations motrices et/ou méthodologiques et sociales restent implicites. -Les dispositifs d'apprentissage existent sans contenu identifié. Les apprentissages sont considérés comme allant de soi dans le cadre de la situation proposée. Les transformations visées peuvent être annoncées mais jamais mises en œuvre au sein de la leçon. Elles sont identiques pour tous les élèves et ne peuvent permettre qu'incidemment à quelques-uns d'évoluer dans leur motricité. De ce fait, le jury peine à identifier la valeur ajoutée des propositions. -La logique de conception est principalement organisée par l'APSA support. -Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait de timides propositions basées sur des connaissances générales sur la santé. -Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.
	<i>Entretien</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. Pour autant, ils ne cherchent pas ou ne profitent pas des ouvertures proposées pour enrichir de manière significative leurs propositions initiales. -Les réponses apportées paraphrasent encore trop souvent les éléments déjà énoncés dans l'exposé. -Les candidats sont réactifs mais ne prennent pas le recul nécessaire pour faire évoluer leur proposition initiale.
Profil 3 (21 – 30 points)	<i>Exposé</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Le candidat agit en concepteur. Il cherche à déterminer les conditions singulières et favorables d'apprentissage à mettre en œuvre pour répondre à un ou plusieurs problèmes identifiés. -Il prend appui sur les caractéristiques typiques des élèves et sur l'APSA support pour tenter de répondre aux attentes institutionnelles. -Les objectifs de transformations (moteurs, sociaux et méthodologiques) sont clairement définis et identifiés. -Les cadres d'action (situations, progression) proposés n'opérationnalisent pas toujours les objectifs définis ou semblent peu fonctionnels. Pour autant, la démarche proposée est cohérente et prometteuse. -Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux, qui trouve là encore quelques limites dans sa mise en œuvre effective. -Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.
	<i>Entretien</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. En s'appuyant sur les questions posées par le jury, Ils réinterrogent et complètent leurs propositions initiales pour les rendre plus réalistes, plus pertinentes au regard des objectifs fixés. -Les réponses apportées au jury mettent en avant une prise de recul constructive mobilisant de nouvelles connaissances et d'autres capacités.

Profil 4 (31 – 40 points)	Exposé	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat agit en concepteur, metteur en scène. Il crée des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves). -Les cadres d'action (situations, progression) proposés opérationnalisent les objectifs définis. Ils sont articulés et combinés. Ils mettent en évidence une démarche réfléchie et fondée à partir d'hypothèses explicatives clairement explicitées. -Les mises en œuvre présentées apportent une plus-value à la formation des élèves en proposant des différenciations pertinentes et des régulations. Les transformations engagées chez les élèves sont explicites, articulées entre elles (motrices, méthodologiques et sociales) et envisagées de manière évolutive. -Les élèves à besoins particuliers font l'objet d'une plus grande attention à l'aide de régulations explicites et adaptées, ce qui révèle une posture éthique appréciée du jury. -Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux qui s'opérationnalisent directement dans les diverses propositions (y compris interdisciplinaires).
	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> -L'entretien est ou devient un véritable échange entre les membres du jury et le candidat. -Les réponses sont toujours structurées, justifiées, argumentées et apportent une réflexion à la question posée. -Le candidat fait preuve d'engagement dans ses propositions et ose prendre certains risques mesurés pour mieux appréhender les éventuels obstacles aux apprentissages. -Il fait déjà montre d'une certaine posture professionnelle.

2.2.1.3. Remarques pour les candidats et les centres de formation

Les différentes remarques déjà formulées dans le tableau précédent n'ont pas pour objectif de conduire les candidats à inscrire leurs propositions dans un format attendu et/ou prescrit. Bien au contraire, les possibilités de réponses aux problèmes posés par le sujet sont multiples tant dans la forme que sur le fond. Les membres du jury, sensibles à la nouveauté, attendent simplement que les propositions du candidat soient explicites, intelligibles, fondées et qu'elles s'inscrivent dans le cadre institutionnel en vigueur au moment de l'épreuve.

Afin de permettre aux candidats de se préparer au mieux à cette épreuve exigeante, les membres du jury ont souhaité faire part des erreurs les plus fréquemment rencontrées et formuler quelques conseils de préparation.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées

- Les candidats cherchent à « plaquer » une réponse-type construite lors de la préparation au concours, souvent au détriment d'une analyse problématisée du sujet
- Les candidats cherchent à faire valoir des connaissances liées à l'APSA support, au détriment d'une mise en évidence de leurs capacités à concevoir l'acte d'enseigner l'EPS.
- Les candidats s'adressent encore trop souvent à des entités abstraites ou des élèves génériques et ne prennent pas en considération les particularités liées à l'âge et/ou au niveau de maturation des élèves concernés.
- Les candidats confondent « situation », « progression », « séquence ».
- Les candidats juxtaposent des propositions sans liens établis ou véritable cohérence.
- Les candidats proposent des situations sans avoir précisé a priori ou a posteriori les connaissances à faire construire par les élèves et les capacités mobilisées.
- Les candidats ne formalisent pas d'objectifs de transformations liés à la motricité des élèves.
- Les candidats n'intègrent pas réellement les références institutionnelles dans leurs propositions (ils les citent).
- Les candidats ne s'interrogent pas suffisamment sur le « comment apprennent ou peuvent apprendre les élèves en EPS ? »
- Les candidats ne portent pas une attention suffisante à la sécurité physique, affective des élèves.

Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats et des centres de formation

D'une manière générale, les candidats doivent prendre conscience que la préparation à cette épreuve doit être effective et anticipée. En valorisant davantage les capacités liées à la conception de l'enseignement de l'EPS plus que celles liées à la simple restitution des connaissances relatives aux APSA supports (connaissances pourtant nécessaires), la préparation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global. Elle constitue une première étape dans le processus de formation et peut favoriser l'intégration de connaissances et de capacités directement réinvestissables dans d'autres contextes ou épreuves. A ce propos, les candidats doivent comprendre qu'il existe une corrélation entre ces deux parties d'épreuve (EPS, système éducatif) qui apparaissent pourtant bien différentes. Effectivement, les candidats qui obtiennent la note maximale à l'épreuve d'EPS ont aussi généralement une excellente note à l'épreuve « système éducatif ».

Lors de cette épreuve, toutes les questions proposées invitent les candidats à mettre en relation de manière signifiante quatre éléments essentiels : un niveau de classe, un contexte d'enseignement (situation – progression), une compétence à atteindre (en lien direct avec les impératifs réglementaires qui organisent l'enseignement de l'EPS dans le premier degré), un domaine d'activités motrices.

Dès lors, les candidats doivent comprendre que le jury attend qu'ils identifient ces relations, qu'ils les discutent et qu'ils les opérationnalisent au travers de propositions alliant trois impératifs : de cohérence, de pertinence (au regard des exigences du processus enseignement/apprentissage) et de justesse (au regard des contraintes spécifiques de l'activité support des acquisitions).

Enfin, les candidats sont invités à faire une distinction intelligible et explicite entre « une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice » et « une progression au sein d'un cycle d'activités » (cf rapport de jury de la session 2015). Dans tous les cas, le point d'ancrage de la discipline reste lié au développement moteur. Ceci nécessite, pour le candidat au CRPE, de posséder de réelles connaissances sur les enjeux de l'EPS à l'école.

Le jury invite donc les candidats à :

- Définir les éléments de la question et, en lien avec le contexte, à problématiser le sujet, à opérationnaliser leurs choix dans des propositions concrètes.
- Opérer des choix ciblés à partir d'éléments contextuels saillants pour formuler un projet de formation disciplinaire précis et pertinent, et se préserver d'un projet « fourre-tout ».
- Articuler toutes les mises en œuvre proposées au projet de formation.
- Exprimer clairement les acquisitions visées par leurs dispositifs d'apprentissage, d'un point de vue à la fois moteur, méthodologique et social ; mettre en évidence les variables et contraintes sur lesquelles jouer pour provoquer ces acquisitions.
- Questionner l'utilité des rôles sociaux, des outils mobilisés par les élèves, pour qu'ils constituent une aide réelle aux apprentissages.
- Respecter les valeurs éthiques de l'école et les traduire en propositions concrètes.
- Exploiter toutes périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier.
- Enrichir leurs connaissances des différents contextes d'enseignement par le partage d'information(s), d'expérience(s) entre pairs pour mieux connaître les différents publics et leurs spécificités.
- Mobiliser leurs connaissances théoriques acquises tout au long de leur cursus de formation pour justifier leurs choix didactiques et pédagogiques, notamment au niveau de la transformation de la motricité des élèves.
- Vivre des simulations en vue de proposer une prestation orale audible, présentant un niveau de maîtrise de la langue suffisant et en adoptant une posture favorable aux échanges.
- Anticiper des stratégies de communication par la construction de médias facilitant l'interaction avec le jury (schémas, tableaux, code couleurs, etc.)

Le jury attend des candidats une posture adaptée et une tenue correcte, en conformité avec une épreuve de recrutement de fonctionnaire de catégorie A.

2.2.2. Deuxième partie

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative (Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles).

2.2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2017 est de 39,11 sur 60 (13,04 sur 20).

De façon générale, on constate que les modalités de cette deuxième épreuve d'admission sont correctement appréhendées par les candidats.

2.2.2.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve se présente sous la forme d'un oral de quarante-cinq minutes composé de deux parties distinctes : un exposé du candidat (15 minutes) noté sur 20 points, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes) noté sur 40 points. L'ensemble repose sur un dossier de cinq pages maximum remis au candidat.

L'exposé

Le support remis au candidat est constitué d'un corpus de trois ou quatre textes ; il est invité à l'analyser en répondant à trois questions. Les textes proposés proviennent de sources variées (BOEN, presse, recherche, etc.). Les thématiques sont en lien avec différents aspects et problématiques du système éducatif français. Pour la session 2017, 9 thématiques ont été déclinées dans les sujets :

- L'égalité entre les filles et les garçons
- La réduction des inégalités à l'école
- L'école inclusive/L'inclusion scolaire
- Les outils de suivi des acquis des élèves de la maternelle au collège
- La relation école/parents dans le cadre de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans
- Les valeurs de la République, la laïcité
- Les enfants allophones à l'école
- La continuité pédagogique entre l'école et le collège
- L'autorité et la construction de la règle en maternelle

Les trois questions (par exemple : Quels obstacles... ? / Quel cadre réglementaire ? / Quelles modalités mettre en œuvre pour... ?) constituent un cadre et un appui pour le candidat qui peut les utiliser pour organiser son propos et élaborer la structure de son exposé sans que cela constitue pour autant l'unique modalité de présentation.

« L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. » (Arrêté du 19 avril 2013)

L'entretien

Les textes du corpus constituent un support aisément exploitable pour le candidat et non limitatif pour l'interrogation menée par le jury.

La durée est suffisamment longue pour permettre d'entrer dans un réel échange avec le candidat et ainsi de vérifier ses connaissances, ses capacités d'analyse et son positionnement.

Le champ des questions est vaste puisqu'il s'agit de vérifier que le candidat a saisi les enjeux de la problématique proposée, d'évaluer sa connaissance du système éducatif (en particulier l'école primaire), de lui permettre de se situer comme futur agent du service public / futur professeur des écoles, d'exprimer sa capacité à prendre en compte le contexte de l'école dans sa dimension la plus large tout en s'assurant qu'il a perçu la nécessité d'agir en fonction des acquis et des besoins des élèves.

2.2.2.3. Quatre profils de candidats

Cette session, comme la précédente, a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats qui correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 20 points pour l'exposé, de 0 à 40 points pour l'entretien.

Profils	Répartition	Connaissance du système éducatif
Profil 1	Exposé 0 à 5 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est très court, ou au contraire inutilement long. - Le candidat lit ses notes sans regarder le jury. - Les propositions des documents d'appui sont paraphrasées sans mise en cohérence ; le plan n'est pas lisible. - La problématisation et l'analyse sont absentes. - Les enjeux de la question ne sont pas perçus.
	Entretien 0 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont souvent courtes ou confuses en raison de connaissances réglementaires et institutionnelles mal maîtrisées ou non actualisées. - L'argumentation est peu distanciée ou insuffisante. - Le candidat ne se représente pas la diversité des conditions d'exercice du métier. - La diversité des élèves n'est pas prise en compte. - Le candidat n'appréhende pas les enjeux de la mission de service public.

Profil 2	Exposé 5 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est proche des 15 minutes. - Le candidat organise sa réponse autour des 3 questions posées. - Il mesure insuffisamment les enjeux de chaque question. - Il expose au jury de timides illustrations de ses propos.
	Entretien 10 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury avec un peu d'hésitation. Il peine à mobiliser ses connaissances : ses réponses sont souvent confuses, il éprouve des difficultés à se détacher de ses notes. - Sa représentation de la réalité de l'école et du métier de professeur est partielle : le parcours de l'élève, le travail d'équipe et les relations partenariales sont très peu évoqués.
Profil 3	Exposé 10 à 15 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est utilisé à bon escient. - Le candidat organise sa réponse en posant une problématique autour des enjeux des 3 questions. - Il prend appui sur les textes qu'il analyse de manière pertinente. - Son discours est clair, structuré et il regarde régulièrement les membres du jury.
	Entretien 20 à 30 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury en se détachant de son exposé et en mobilisant ses connaissances de manière claire et structurée. Il illustre ses réponses avec des exemples concrets. - La vision de l'école et du métier d'enseignant est réaliste, l'enjeu des évolutions liées à la loi pour la refondation de l'école est compris.
Profil 4	Exposé 15 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps imparti est pleinement et habilement utilisé, l'enjeu de la question est exposé dès l'introduction. - Le candidat a élaboré une problématique pertinente en s'appuyant sur les questions et les documents ; l'exposé est structuré. - Les choix sont illustrés et justifiés. - Le discours est clair et expressif (intonations, temps d'arrêt, etc.)
	Entretien 30 à 40 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont toujours justifiées, argumentées et pertinentes. - Le candidat est serein, il entre dans l'échange de manière ouverte, prend un peu de temps pour analyser la question et structurer sa réponse. - Il s'appuie sur ses réponses précédentes et sur les propositions du jury pour étayer son propos. - Il prend en compte la diversité des élèves, leurs besoins, leurs potentialités, leurs acquis, insère sa réflexion dans le travail d'équipe et les relations partenariales, s'inscrit dans la coopération avec les parents d'élèves. - Il a conscience des responsabilités attachées à sa fonction et s'appuie sur les valeurs de la République.

2.2.2.4. *Remarques sur la prestation des candidats*

Remarques générales

Les jurys constatent tout d'abord le sérieux et l'investissement des candidats, globalement bien préparés à l'épreuve. Ils soulignent également la diversité des profils rencontrés, notamment en ce qui concerne l'expérience professionnelle : certains candidats, ayant déjà enseigné, tirent judicieusement parti de leur bonne connaissance des élèves, des écoles et du système éducatif. D'autres, plus jeunes, s'appuient en premier lieu sur leurs connaissances théoriques. Si les premiers semblent à première vue mieux armés pour aborder l'épreuve - à condition qu'ils soient capables de distanciation critique, de prise de recul par rapport aux missions exercées - les seconds ne s'en trouvent pas pour autant désavantagés, notamment lorsqu'ils font état de connaissances actualisées qu'ils parviennent à contextualiser et lorsqu'ils montrent qu'ils ont perçu les enjeux de l'école et le sens des évolutions du système éducatif pour les élèves.

Ont été particulièrement appréciés les éléments suivants :

- Pour l'ensemble de l'épreuve

Expression orale : il est attendu du candidat qu'il effectue sa prestation dans une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite ; un ton de voix tout à la fois posé et expressif renforce favorablement l'impression produite.

Posture du candidat : elle fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des examinateurs ; s'il est bien naturel de ressentir quelque émotion face à un jury composé de trois personnes, il est cependant nécessaire que le candidat soit en capacité de la maîtriser afin de présenter l'assurance légitime que l'on attend d'un futur professeur des écoles. Une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire à de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées constituent des atouts indéniables.

Vision de l'élève : les candidats doivent avoir intégré la nécessité et les enjeux d'une école bienveillante qui prend en considération chacun des élèves. On attend d'un futur professeur des écoles qu'il porte sur eux un regard positif, soit intimement convaincu de l'éducabilité de chacun, ait mesuré l'importance de la mise en œuvre de parcours personnalisés, appuyés sur l'individualisation, les adaptations, l'accompagnement.

Compréhension du métier de professeur des écoles : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée du système éducatif et des textes qui l'organisent, articulée avec une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle, témoignage d'un certain « bon sens » et pragmatisme qui leur permettra d'appréhender avec réalisme - sans fatalisme ni optimisme exagéré - les exigences et les difficultés du métier.

- Pour l'exposé

Le respect du cadre temporel : il constitue un impératif ; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat est strictement identique. Une prestation trop longue sera interrompue. Un candidat qui n'utilise pas l'intégralité des 15 minutes de présentation ne se verra pas pour autant accorder du temps supplémentaire pour l'entretien. Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de s'entraîner à « tenir » la durée de l'entretien (30 minutes) et à en gérer les différents temps. L'appui sur un chronomètre est évidemment possible, et même vivement recommandé.

Un exposé structuré : une articulation rigoureuse des idées est indispensable ; l'annonce et le respect d'un plan constituent à ce titre un point fort des prestations les plus maîtrisées. Le recours au tableau peut contribuer à renforcer la lisibilité de l'exposé (l'annonce du plan, par exemple, peut y figurer) : il est pourtant peu utilisé pour cette seconde partie de l'épreuve. Les questions proposées par le sujet sont une aide à l'analyse de la thématique. Le choix le plus souvent effectué, c'est-à-dire traiter successivement les trois questions accompagnant le corpus, s'il ne constitue pas une obligation, se révèle souvent pertinent : les questions sont majoritairement perçues comme un bon cadre et un appui pour le candidat, qui les utilise pour organiser son propos et élaborer un exposé bien structuré. Attention cependant :

- à toujours penser l'exposé autour d'une problématique clairement annoncée
- à ne pas restreindre l'exposé au seul traitement des questions, de manière à ne pas formater la réflexion
- à élargir et ouvrir la thématique

Il est également recommandé de prévoir une conclusion qui permette au jury de vérifier la cohérence et l'aboutissement de la réflexion exposée.

Des textes analysés : pour leur présentation, plutôt que de relire l'ensemble des intitulés, le candidat doit chercher à les catégoriser d'un point de vue professionnel (texte réglementaire, issu de la recherche, article polémique, courrier, etc.) et à identifier leur statut et celui de leur auteur dans le système éducatif, leur angle d'analyse (réglementaire, scientifique, critique) au regard de la thématique à traiter. Les textes proposés constituent un matériau qu'il convient d'utiliser en en faisant une véritable analyse critique : il ne s'agit en aucun cas de se limiter à leur descriptif, à la simple reprise des informations présentées, voire à la paraphrase. Une reformulation, accompagnée d'illustrations concrètes et réalistes (démarches pédagogiques, outils de la classe ou de l'école, organisations temporelles, spatiales, dispositifs, méthodologies, etc.), d'une mise en perspective au regard de la problématique définie sont nécessaires. Proposer une réflexion qui s'appuie sur le concret de l'exercice du métier, acquis au travers des stages, des vidéos disponibles, de la documentation est incontestablement un atout pour la présentation. L'analyse des textes doit indiquer que le candidat a perçu les enjeux du sujet et qu'il les a interrogés de manière lucide, qu'il est en capacité de prendre du recul et de la distance critique tout en témoignant d'une parfaite loyauté vis-à-vis de l'institution dans laquelle il souhaite prendre sa place.

- **Pour l'entretien**

Des réponses développées : le format de 30 minutes, s'il est intéressant pour établir un véritable échange entre le jury et le candidat, et nécessaire pour évaluer ce dernier sur l'ensemble des champs indiqués dans l'arrêté du 19 avril 2013, constitue cependant une réelle difficulté pour les candidats qui ne maîtrisent pas le sujet ou ne parviennent pas à mettre les informations prélevées dans les textes en perspective avec les missions du professeur des écoles. On peut indiquer que ces 30 minutes desservent principalement les candidats insuffisamment préparés.

Ont été remarqués de manière positive les candidats témoignant d'une bonne capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury : écoute attentive, prise en compte des questions, honnêteté, et ouverture ont ainsi pu parfois permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury tente de déceler un potentiel, une capacité à analyser, à dialoguer, il ne cherche jamais à déstabiliser le candidat. Celui-ci peut donc tout à fait s'il en éprouve le besoin, marquer un temps d'arrêt de quelques secondes pour rassembler ses idées, les organiser, reprendre ses notes, voire faire répéter au jury une question mal comprise.

2.2.2.5. Les conseils à apporter aux centres de formation et aux candidats

Des confusions, manques de connaissances et de compétences ont été à plusieurs reprises identifiés par le jury. Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve et de fournir des indications aux formateurs, il importe de signaler les éléments qui nécessitent une actualisation et/ou un approfondissement particulier.

Le propos n'est pas ici de préconiser l'apprentissage d'un « bagage théorique » constitué de textes et de concepts. En effet, si le candidat doit posséder des connaissances précises, il doit également être en mesure de proposer des réponses développées dans lesquelles il manifestera la capacité à les contextualiser en les mettant en lien avec une pratique. Il ne doit donc pas hésiter à ancrer le propos dans le concret en prenant appui sur des expériences de terrain vécues ou observées lors de stages, de suppléances. C'est par cette mise en perspective qu'il utilisera judicieusement les savoirs qu'il aura construits.

Les candidats seront ainsi attentifs à l'étude, à l'analyse et à la mise en œuvre effective des points suivants dans le système éducatif :

- Les sigles (PPRE, PPS, PAI, PAP, APC, TAP, AESH, etc.), les personnes (rôles respectifs des recteurs, DASEN, IEN, directeurs d'école, chefs d'établissement, liens hiérarchiques entre eux)
- Les différentes instances de l'école (conseil des maîtres, conseils des maîtres de cycles, conseil d'école, conseil école-collège), leur fréquence, leur composition, leurs objectifs, les décisions que l'on y prend.
- Les textes officiels (on ne négligera pas la lecture approfondie de la circulaire de préparation de la rentrée scolaire), les réformes en cours, les textes fondateurs de l'école. Il convient de replacer les enjeux des évolutions du système éducatif dans leur contexte et leur histoire. Une parfaite connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et de ses évolutions constitue en particulier un incontournable de la préparation du candidat. L'actualité du système éducatif doit être bien connue, il est conseillé de consulter régulièrement les sites **education.gouv.fr** et **eduscol** à cette fin.
- Les trois cycles, en particulier les programmes, sans négliger la maternelle (les modalités spécifiques d'apprentissage, les besoins des jeunes enfants, la scolarisation des moins de 3 ans, ses enjeux, ses spécificités)
- Les fondements de la pédagogie, les théories et les modèles de l'apprentissage, sa progressivité ; la différenciation pédagogique, l'individualisation, la personnalisation : la vision traditionnelle de la classe de certains candidats (avec un enseignant qui adopte une posture uniquement transmissive) les conduit à fournir des réponses inadaptées par rapport au contexte actuel. Cette projection dans le métier ne constitue pas un signal encourageant pour le jury qui attend du candidat qu'il prenne avant tout en compte l'élève, qui ne doit par conséquent jamais être absent des exposés, ni envisagé seulement en fonction de ses résultats scolaires (« élève en échec », « en difficulté », « élève brillant ») ; on pensera plutôt aux réponses multiples à apporter à des besoins spécifiques : personnaliser le parcours d'un élève ne se résume pas à réduire sa quantité de travail.
- Les problématiques liées à l'évaluation : pourquoi, pour qui, comment évaluer ? Quels repères précis élaborer ? Quels sont les bénéfices et les limites des différents types d'évaluation (chiffrée, codée, auto-évaluation, évaluation par les pairs, par l'enseignant, etc.) ? Les outils institutionnels (livret scolaire unique à l'élémentaire, carnet de suivi des apprentissages, synthèse des acquis de l'élève en fin de cycle 1) sont à connaître, de même que les enjeux et exigences qui sont associés à chacun.

- La place et la nécessité du travail en équipe et de la construction de liens forts avec les différents partenaires de l'école : cette dernière ne peut plus être pensée comme le lieu où chaque professeur travaille de manière isolée dans sa classe. Le parcours des élèves, la continuité des apprentissages se construisent en équipe de cycle, d'école, avec le concours des partenaires médicaux, sociaux, associatifs, municipaux, etc.
- L'école inclusive et les élèves à besoins particuliers : cette thématique est à examiner de manière ouverte, et les candidats sont encouragés à en enrichir leur représentation par une bonne connaissance des dispositifs et des personnes-ressources permettant d'aménager le parcours de l'élève ainsi que par leurs expériences sur le terrain (la réponse pour scolariser un élève en situation de handicap n'est pas systématiquement la compensation par un AESH).
- Les spécificités de l'école et du collège : le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), doit inciter les candidats à s'interroger sur leurs similitudes et leurs différences afin de penser la liaison de manière ouverte et innovante. Le potentiel professionnel des candidats est évalué non seulement dans la conduite d'une classe mais aussi sur leur capacité à prendre en compte la continuité des apprentissages de l'élève sur la totalité de son parcours, à l'école primaire et au-delà.
- Le positionnement institutionnel au sein de l'Éducation nationale et vis-à-vis des différents partenaires : les débats actuels sur l'école et le système éducatif - doublement, notation chiffrée, rythmes scolaires - gagneront en particulier à être examinés au regard du futur statut de fonctionnaire de l'Etat, dont il sera attendu une parfaite loyauté dans l'exercice des missions qui lui seront confiées. Les candidats doivent se préparer à des questions qui élargissent le propos au-delà de la thématique initiale, ils doivent également bien distinguer leurs convictions personnelles de la posture à adopter en tant que futur professionnel de l'éducation.

Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté doivent, à ce titre, bénéficier d'une place centrale dans la préparation des postulants, c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension est abordée. Plus que des réponses théoriques, c'est l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques de citoyenneté à l'école qui sont attendues : le jury évalue la capacité du candidat à contextualiser la mise en œuvre des valeurs et principes du vivre-ensemble et l'application des principes fondamentaux de la République dans la classe et à l'école. La connaissance de la Charte de la Laïcité, du programme de l'enseignement moral et civique est appréciée, de même qu'un positionnement clair et adapté. Le candidat doit être conscient que son futur métier dépasse les simples compétences à enseigner les disciplines et que le professeur, dans son travail quotidien auprès des élèves et des adultes s'attache à respecter et à promouvoir les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations.

2.3. Épreuve orale en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Notation : 60 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Épreuve :

Entretien avec le jury en breton à partir d'un document sonore ou écrit authentique en breton relatif à la culture ou à la langue bretonne.

Finalités:

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences de compréhension écrite et orale, d'expression orale en continu et en interaction. Le jury mesure la capacité des candidats à enseigner en breton dans une classe bilingue à parité horaire ou en immersion.

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

- Moyenne générale des notes : 41,8 sur 60 (56 candidats présents)
- Moyenne des candidats du concours externe public spécial Langue Régionale : 39,9 sur 60 (36 candidats présents)
- Moyenne des candidats du second concours interne public spécial Langue Régionale : 51 sur 60 (1 candidat présent)
- Moyenne des candidats du concours externe privé spécial Langue Régionale : 41 sur 60 (9 candidats présents)
- Moyenne des candidats du concours externe privé spécial Diwan : 48,1 sur 60 (10 candidats présents)

2.3.2. Remarques sur la prestation des candidats

Le niveau constaté est très hétérogène. Si un certain nombre de prestations ne sont pas conformes aux attendus du concours, le jury a noté une amélioration sensible du niveau par rapport aux prestations de l'année précédente.

Des candidats se sont montrés excellents du point de vue linguistique et avec une projection dans le métier d'enseignant en classe bilingue. Ils ont montré une réflexion pertinente sur le métier d'enseignant bilingue, s'appuyant sur l'expérience acquise lors des stages en pratique accompagnée et en responsabilité (place de la langue dans les apprentissages).

Les connaissances culturelles, qu'elles soient liées à la culture régionale, à la culture générale ou à des sujets d'actualité sont souvent très en dessous des attendus du jury. En aucun cas le jury n'attend des candidats un savoir encyclopédique, mais la compétence culturelle, pour être mise en œuvre lors de la compréhension et de l'interaction, nécessite des connaissances de base relevant de la culture bretonne (histoire de Bretagne, littérature et écrivains en langue bretonne, associations culturelles, médias en langue bretonne).

Exposé :

Lors de la prise de parole en continu, le jury attend des candidats qu'ils utilisent au mieux le temps qui leur est alloué (10 minutes). Trop de candidats concluent au bout de trois ou cinq minutes. Une fois explicité le contenu du document, il est attendu des candidats qu'ils développent les thèmes abordés dans le texte et en problématisent les enjeux, qu'ils construisent leur argumentation à partir d'exemples précis, en s'appuyant sur le texte, sur leurs connaissances culturelles et leur expérience personnelle et/ou pédagogique. Ils peuvent ouvrir leur propos vers d'autres sujets qu'ils maîtrisent mieux, dans la mesure où il y a une cohérence avec le texte présenté. Il n'est pas demandé une proposition d'utilisation du texte dans le cadre d'un projet pédagogique. Les candidats les plus performants ne se contentent pas de paraphraser le texte mais en présentent une synthèse éclairée par la lecture ou la citation de courts passages. Ils savent structurer leur exposé et donner des clés de compréhension. Une conclusion ouverte permet de lancer le dialogue avec le jury.

Entretien :

L'entretien oral n'a pas pour but de faire montre d'un étalage de connaissances, mais de témoigner de sa capacité à interagir avec le jury sur des sujets variés qui relèvent de la culture générale, de l'actualité ou de la vie quotidienne en Bretagne. Nous invitons les candidats à s'intéresser au bilinguisme en général, ainsi qu'à l'entrée dans une langue seconde.

Lors de l'entretien, il est de bon ton de privilégier des réponses argumentées, mais sans en faire un long monologue qui ne laisse pas de place aux questions du jury.

La capacité à interagir est essentielle dans l'évaluation du candidat : prise en compte des questions du jury, capacité à rebondir sur une proposition, à répondre aux questions, etc. On attend des candidats qu'ils soient capables d'exprimer un avis, de réagir à un point de vue, de donner des éléments de contexte. Les candidats doivent faire preuve d'ouverture d'esprit, d'une capacité à se remettre en question, sans polémiquer avec les membres du jury.

Au vu de la formation en breton quelquefois très récente des candidats, l'expression s'est trouvée fortement limitée pour certains, que ce soit dans la présentation ou dans les interactions. Un niveau raisonnable de maîtrise de la langue bretonne est indispensable pour réussir (niveau B2 du Cadre Européen de Référence pour les Langues, c'est-à-dire « utilisateur indépendant »). Le jury invite les futurs candidats à se référer à ce cadre avant de s'inscrire au concours spécial en langue régionale.

Le jury a constaté une très grande disparité dans la prosodie des candidats. Trop souvent, la phonologie est peu authentique, influencée par le français. On attend des candidats qu'ils parlent un breton respectant les règles de base de la phonologie de la langue bretonne, quel que soit le dialecte de référence.

Un certain nombre de candidats ne perçoit pas l'importance d'une accentuation juste, ne serait-ce que d'un point de vue pédagogique (permettre à l'enfant de prendre conscience que le breton est une langue à part entière ; développer ses capacités à apprendre d'autres langues). Ceci posé, et même si un candidat, au moins, a été à la limite de l'intelligibilité en raison d'une accentuation trop éloignée des règles de la langue bretonne, quelques candidats se sont exprimés dans un breton standard ou dialectal d'une grande correction syntaxique, lexicale et phonologique. Le jury s'est félicité de ces prestations et encourage les candidats de la prochaine session à aller dans le sens d'un renforcement du travail sur le rythme et l'intonation.

Les remarques faites les années précédentes sur les points d'amélioration chez certains candidats, restent les mêmes, à savoir :

- Méconnaissance de la forme d'habitude
- Méconnaissance de la forme négative
- Maîtrise insuffisante des paradigmes du verbe « *bezañ / bout* »
- Méconnaissance du génitif
- Insuffisance des tournures idiomatiques (constructions spécifiques, expressions imagées). La connaissance de ces locutions propres au breton permet d'apprécier le niveau de compréhension et d'expression des candidats, et de déterminer dans quelle mesure ils se sont appropriés la logique de la langue
- Maîtrise limitée des phrases complexes
- Mutations consonantiques
- Ancrage de la langue dans la civilisation
- Nécessité de développer son argumentation et de l'appuyer sur des exemples précis

3. Statistiques

3.1. Concours de professeurs des écoles publics

3.1.1. Postes par département

CRPE session 2017	Concours externe	Concours externe spécial langue régionale	Troisième concours	Second concours interne spécial langue régionale	Total
Côtes d'Armor	59	6	5	0	70
Finistère	56	15	6	1	78
Ille-et-Vilaine	112	6	7	0	125
Morbihan	45	8	4	0	57
Total	272	35	22	1	330

3.1.2. Résultats globaux

Postes offerts : 330
 Candidats inscrits : 3351
 Candidats présents aux épreuves d'admissibilité : 1305
 Candidats déclarés admissibles : 668
 Candidats présents aux épreuves d'admission : 646
 Candidats admis : 330
 Admis/présents aux épreuves d'admissibilité : 25,3%
 Admis/présents à l'admission : 51,1%

3.1.3. Résultats par concours

CRPE Session 2017	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste Compl.	Admis /présents
Concours externe	256*	2677	1076	575	272*	13,33/20	19	25,3%
Concours externe spécial langue régionale	50*	97	59	36	35*	8,15/20	/	59,3%
Troisième concours	22	552	165	56	22	13,96/20	1	13,3%
Second concours interne spécial langue régionale	2*	25	5	1	1*	13,91/20	/	20,0%

*Les reports de postes sont autorisés par l'art. 5 du D. 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

3.1.4. Résultats par épreuve

3.1.4.1. Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2017	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	1075	11,8	23,6
Concours externe spécial langue régionale	59	11,9	23,8
Troisième concours	164	10,7	21,4
Second concours interne spécial langue régionale	5	9,9	19,8

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2017	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	1063	13,4	26,8
Concours externe spécial langue régionale	58	9,2	18,4
Troisième concours	161	11,3	23,5
Second concours interne spécial langue régionale	5	7,6	15,1

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2017	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe spécial langue régionale	58	10,1	20,2
Second concours interne spécial langue régionale	5	6,8	13,6

3.1.4.2. Épreuves d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Troisième concours		Second concours interne spécial langue régionale	
		Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20
Domaine n°1	Sciences et technologie	210	12,3	9	9,6	29	12,2	/	/
Domaine n°2	Histoire	87	12,3	3	9,7	9	10,4	/	/
Domaine n°3	Géographie	54	11,9	5	9,4	1	14	/	/
Domaine n°4	Éducation musicale	42	13,3	5	17,2	4	11,1	1	14,7
Domaine n°5	Histoire des arts	22	11	1	7	1	11	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	48	13,1	5	10,4	5	14,3	/	/
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	94	11,6	7	12,3	4	7,3	/	/

- Entretien à partir d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Troisième concours		Second concours interne spécial langue régionale	
	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100
Moyenne générale	12,4	61,9	12,1	60,5	12	60	16	80
Nombre de candidats	557		35		53		1	

- Épreuve orale de breton

CRPE Session 2017	Présents	Moy/20	Moy/60
Concours externe spécial langue régionale	35	14,1	42,2
Second concours interne spécial langue régionale	1	17	51

3.2. Concours de professeurs des écoles privés

3.2.1. Postes par département

CRPE session 2017	Concours externe	Concours externe spécial langue régionale	Concours externe spécial langue régionale - Diwan	2 nd concours interne
Côtes d'Armor	8	1	0	1
Finistère	9	2	3	1
Ille-et-Vilaine	44	3	2	1
Morbihan	20	2	1	1
Total	81	8	7*	4

* Un contrat a été offert dans le département Loire-Atlantique pour la session 2017.

3.2.2. Résultats globaux

Postes offerts : 100

Candidats inscrits : 1017

Candidats présents à l'admissibilité : 412

Candidats déclarés admissibles : 201

Candidats présents aux épreuves d'admission : 199

Candidats admis : 100

Admis/présents à l'admissibilité : 24,3%

Admis/présents à l'admission : 50,3%

3.2.3. Résultats par concours

CRPE Session 2017	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste compl.	Admis /présents
Concours externe	81	890	367	170	81	14,08/20	/	22,1%
Concours externe spécial langue régionale	8	44	12	9	8	9,25/20	/	66,7%
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	7	36	17	14	7	12,64/20	/	41,2%
Second concours interne	4	47	16	8	4	11,50/20	/	25,0%

3.2.4. Résultats par épreuve

3.2.4.1. Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2017	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	367	11,3	22,6
Concours externe spécial langue régionale	12	11,9	23,8
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	17	10,4	20,7
Second concours interne	16	9,7	19,4

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2017	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe	309	12,7	25,4
Concours externe spécial langue régionale	12	10,8	21,5
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	17	10,2	20,3
Second concours interne	15	9,4	18,8

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2017	Présents	Moy/20	Moy/40
Concours externe spécial langue régionale	12	11,6	23,3
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	17	14,3	28,6

3.2.4.2. Épreuves d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale - Diwan		Second concours interne	
		Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy / 20	Cdts	Moy /20
Domaine n°1	Sciences et technologie	77	12,6	4	9,7	6	11,7	2	11,5
Domaine n°2	Histoire	29	12,6	2	12,5	3	10,2	3	12,3
Domaine n°3	Géographie	14	10,3	/	/	/	/	/	/
Domaine n°4	Éducation musicale	12	14,8	1	9	1	7,7	/	/
Domaine n°5	Histoire des arts	3	14,7	/	/	/	/	1	5,3
Domaine n°6	Arts visuels	10	12	2	14,3	2	8,3	/	/
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	24	12,8	/	/	1	5,3	2	11,3

- Entretien à partir d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale - Diwan		Second concours interne	
	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100	Moy/20	Moy/100
Moyenne générale	13,4	66,8	10,9	54,7	8,3	41,3	10,8	53,8
Nombre de candidats	169		9		13		8	

- Épreuve orale de breton

	Présents	Moy/20	Moy/60
Concours externe spécial langue régionale	9	13,7	41
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	13	15,9	47,8